



Version préliminaire du rapport sur la COVID-19 – Phase III



Supported By



Indigenous Services
Canada

Services aux
Autochtones Canada

TABLE OF CONTENTS

Résumé	1
Introduction	2
Méthodologie	2
Limites	3
Principales constatations	3
Répercussions	3
Besoins actuels	4
Financement et soutien	4
Financement et dette	5
Perspectives et besoins futurs	5
Données démographiques	5
Caractéristiques des entreprises	6
Répercussions sur les entreprises	9
Répercussions générales	10
Répercussions sur les entreprises	10
Répercussions sur les revenus des entreprises	13
Emploi	14
Besoins actuels	15
Taux de survie des entreprises	16
Besoins les plus pressants	17
Compétences et formation	18
Financement et soutien	21
Aide demandée et reçue	22
Montant de l'aide financière nécessaire	23
Montant reçu	24
Réponse aux besoins financiers	25
Obstacles aux programmes gouvernementaux	25
Raisons de ne pas présenter de demande d'aide financière	27
Financement et dette	30
Relations d'emprunt actuelles	31
Dette	32
Soutien non gouvernemental	33
Approvisionnement	35
Soutien communautaire et autres programmes	37
Perspective	38
Réseaux communautaires	40
Mesures prises par les entreprises pour s'adapter	41
Appels à l'action/Recommandations	44
Annexe : Profil des entreprises	48
Bibliographie	50



RÉSUMÉ

INTRODUCTION

Au début de 2020, les entreprises et les collectivités de tout le Canada ont été confrontées à des défis sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19. Outre les répercussions sur la santé publique, les entreprises et les organisations ont dû faire face à des fermetures, à des limitations de capacité, à des interruptions de la chaîne d'approvisionnement et à d'autres problèmes. Les restrictions en matière de santé publique n'étaient pas uniformes entre les provinces, les territoires ou les communautés autochtones, mais variaient plutôt considérablement selon le lieu et le contexte. Les petites entreprises, en particulier celles appartenant à des Autochtones, ont été confrontées à des défis uniques et cumulatifs, nombre d'entre elles étant situées dans des zones rurales où l'accès aux soins de santé, aux infrastructures numériques et aux financements d'urgence est limité. Si de nombreuses entreprises autochtones luttent encore pour leur survie, elles ont également fait preuve d'une grande résilience en innovant, en s'adaptant et en redonnant à leurs communautés.

La présente étude est la troisième d'une série qui examine les répercussions subies par les entreprises autochtones pendant la pandémie de COVID-19. Le rapport revient sur l'année et demie écoulée, comparant les résultats de la phase I (mai 2020) et de la phase II (janvier 2021) tout en approfondissant des sujets tels que l'endettement et l'accès au financement. Plus précisément, il vise à comprendre l'évolution de l'incidence de la COVID-19 sur les entreprises autochtones, les hésitations et les obstacles à l'accès aux programmes d'aide gouvernementaux ainsi que leurs besoins pressants pour maintenir leurs activités commerciales tout au long de la pandémie. Le projet a été mené par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA), en partenariat avec l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) et le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA), avec le soutien de Services aux Autochtones Canada (SAC).

Les phases précédentes de la présente recherche ont permis de constater des améliorations pour un certain nombre d'indicateurs. Cette tendance s'est poursuivie dans le sondage de la phase III, qui révèle une diminution des impacts négatifs globaux, des fermetures et des impacts sur l'emploi pour les entreprises autochtones. Malgré l'amélioration de la conjoncture, les entreprises autochtones continuent d'être touchées de manière disproportionnée par l'épidémie, notamment par rapport au reste du monde des affaires canadien.

MÉTHODOLOGIE

Le Sondage sur la COVID-19 dans les entreprises autochtones, phase III pouvait être rempli du 30 juin au 4 août 2021. Au total, 672 réponses (en français et en anglais) ont été obtenues. Le sondage a été distribué en utilisant une approche de participation ouverte. Le CCEA, l'ANSAF et le CNDEA en ont fait la promotion en ligne par l'entremise de leurs réseaux d'affaires. Des publicités ciblées ont également été utilisées pour promouvoir le sondage sur Facebook et Instagram. La participation était volontaire et reposait sur une méthode de libre-choix, selon laquelle les répondants pouvaient décider de répondre au sondage en totalité ou en partie. En raison de la nature ouverte et volontaire du sondage, les données ne sont pas pondérées et ne devraient pas être considérées comme un échantillon représentatif fondé sur l'ensemble de la population d'entreprises autochtones au Canada. Cependant, les données recueillies couvrent des entreprises de tous les secteurs industriels, groupes d'identité (Premières Nations, Inuit et Métis), sexes et emplacements (dans les réserves des Premières Nations et à l'extérieur de celles-ci, établissements métis, Inuit Nunangat) ainsi que de l'ensemble des tailles d'entreprises (revenus annuels, nombre d'employés).

Le présent rapport compare la phase I (distribuée du 29 avril au 22 mai 2020) et la phase II (distribuée du 18 décembre 2020 au 1er février 2021), le cas échéant.

LIMITES

En raison de la nature ouverte et volontaire du sondage, les données ne sont pas pondérées et ne devraient pas être considérées comme un échantillon représentatif fondé sur l'ensemble de la population d'entreprises autochtones au Canada. Cependant, les données recueillies couvrent des entreprises de tous les secteurs industriels, groupes d'identité (Premières Nations, Inuit et Métis), sexes et emplacements (dans les réserves des Premières Nations et à l'extérieur de celles-ci, établissements métis, Inuit Nunangat) ainsi que de l'ensemble des tailles d'entreprises (revenus annuels, nombre d'employés).

Par rapport aux phases précédentes, les entreprises qui ont répondu au sondage de la phase III sont plus petites (c'est-à-dire qu'elles ne sont pas constituées en société, qu'elles n'ont pas d'employés) et plus susceptibles d'être détenues par des femmes. Il faut garder à l'esprit que certaines des différences observées dans cette phase, comme le nombre moins élevé d'entreprises ayant des relations de prêt et le nombre moins élevé d'entreprises ayant des employés, sont influencées par une plus grande proportion d'entreprises appartenant à des femmes dans l'échantillon (tendances conformes aux recherches précédentes du CCEA). **Il convient d'être prudent lors de la comparaison des résultats d'une phase à l'autre, car les changements peuvent être dus à l'évolution du profil des entreprises répondantes plutôt qu'à de véritables changements dans la mesure elle-même.**

PRINCIPALES CONSTATATIONS

RÉPERCUSSIONS

- Les entreprises autochtones continuent de subir les effets négatifs de la pandémie de COVID-19. Deux tiers (66 %) des entreprises déclarent que la pandémie de COVID-19 a eu une incidence négative sur leurs activités commerciales. Toutefois, cette proportion a connu une baisse régulière depuis mai 2020.
- Les baisses de revenus (52 %) et les annulations de réunions, de rassemblements ou d'événements (37 %) demeurent les conséquences les plus importantes de la COVID-19 sur les entreprises autochtones.
- En effet, de nombreuses entreprises autochtones continuent de subir des pertes financières importantes. Près de la moitié (46 %) des entreprises autochtones signalent une baisse de leurs revenus au cours des six premiers mois de 2021, par rapport à l'exercice 2019 (c'est-à-dire avant la pandémie). Toutefois, cette proportion a continué de diminuer.
- La moitié (50 %) des entreprises autochtones ont mis à pied du personnel de façon temporaire (35 %) ou permanente (15 %) en raison de la pandémie, un chiffre inchangé sur le plan statistique par rapport à janvier 2021. En outre, une proportion croissante d'entre elles a embauché de nouveaux employés (20 %, soit une hausse de 9 points).

BESOINS ACTUELS

- Plus d'un an après le début de la pandémie, plus d'un tiers (36 %) des entreprises autochtones continuent de dire qu'elles ne tiendront pas plus de six mois sans aide supplémentaire. Cette proportion diminue de façon constante depuis mai 2020 (54 %). De leur côté, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à déclarer ne pas avoir besoin de soutien supplémentaire (30 %, soit une hausse de 7 points) depuis janvier 2021.
- Comme lors des phases précédentes, le retour à la normale (42 %) est considéré comme le besoin le plus pressant des entreprises à l'heure actuelle. L'aide financière reste la deuxième préoccupation, bien que la proportion d'entreprises faisant état d'un besoin d'aide financière ait continué à baisser (25 %, en baisse de 3 points) depuis janvier 2021. Il semble y avoir un besoin croissant d'aide en matière de gestion et de planification (23 %, soit une hausse de 7 points) et un intérêt constant pour les ressources commerciales et la formation professionnelle (15 %).
- L'intérêt pour les formations liées à la rédaction de demandes de subventions, de propositions et de demandes a augmenté depuis janvier 2021 (52 %, soit une hausse de 9 points), tout comme l'intérêt pour les formations liées au développement Web (42 %, soit une hausse de 6 points), au commerce électronique, au développement de plateformes pour la vente en ligne (37 %, soit une hausse de 8 points) et à la planification financière (35 %, soit une hausse de 8 points).

FINANCEMENT ET SOUTIEN

- Près d'un répondant sur quatre (38 %) qui dit avoir besoin d'une aide financière a demandé au moins un type d'aide financière gouvernementale, et beaucoup d'entre eux (33 %) l'ont reçue. La proportion d'entreprises qui ont demandé une aide a diminué depuis janvier 2021 (38 %, soit une baisse de 20 points), mais le taux d'obtention est constant (un peu moins de 9 entreprises sur 10 ont reçu une aide). Toutefois, près des deux tiers (62 %) des entreprises qui déclarent avoir besoin d'une aide financière n'en ont pas fait la demande.
- Plus de la moitié (59 %) des entreprises qui ont reçu une aide financière du gouvernement ont déclaré que le financement ne répondait pas à leurs besoins financiers. Plus d'un tiers (37 %) estiment que le financement a répondu à leurs besoins (4 % étaient incertaines).
- Un nombre croissant d'entreprises mentionnent que leur faible cote de crédit ou leur épargne limitée (18 %) les empêche d'avoir accès aux aides publiques, ce qui peut être attribuable à l'augmentation du montant des prêts nécessaires pour maintenir l'activité commerciale pendant la pandémie. Des obstacles tels que le fait d'avoir une masse salariale inférieure à 20 000 \$ (21 %), l'insuffisance de liquidités à court terme (17 %) et le manque d'actifs (15 %) sont restés parmi les principaux obstacles à l'accès aux programmes gouvernementaux tout au long de la pandémie.
- Parmi les entreprises qui déclarent avoir besoin d'une aide financière, mais qui n'ont pas demandé d'aide gouvernementale, beaucoup disent croire qu'elles ne seraient pas admissibles (33 %). Près d'un quart (23 %) des entreprises ont indiqué qu'elles ne connaissaient pas les aides disponibles. Près de deux entreprises sur dix (17 %) ont déclaré avoir d'autres sources de revenus et ne pas avoir besoin de financement.

FINANCEMENT ET DETTE

- Le sondage a révélé que 43 % des répondants n'ont aucune relation d'emprunt actuelle avec des banques, des institutions financières autochtones (IFA), des gouvernements ou des coopératives de crédit. Ces entreprises sont désavantagées lorsqu'il s'agit de recevoir les différentes formes de financement d'urgence accessibles depuis le début de la pandémie. Cette proportion a augmenté depuis les sondages précédents, ce qui peut être attribuable à la proportion plus élevée de femmes autochtones participant à cette phase puisque les recherches menées précédemment révèlent que les femmes ont généralement moins de relations d'emprunt.
- Un tiers (34 %) des entreprises autochtones soutiennent qu'elles ne peuvent pas s'endetter davantage, et deux sur dix (18 %) en sont incertaines. En comparaison, une entreprise sur cinq (22 %) n'a pas besoin de s'endetter davantage, et une sur quatre (27 %) pourrait le faire au besoin.

PERSPECTIVES ET BESOINS FUTURS

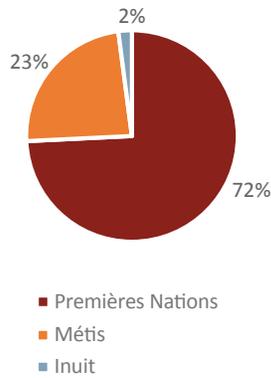
- Pour ce qui est de l'avenir, six entreprises autochtones sur dix ont des perspectives optimistes pour les six prochains mois. Cette proportion a considérablement augmenté depuis janvier 2021 (61 %, soit une hausse de 24 points), et une minorité décroissante d'entreprises ont déclaré avoir des perspectives négatives (18 %, soit une baisse de 24 points) ou neutres (18 %, soit une baisse de 2 points).
- Comme ce fut le cas en janvier 2021, un tiers des entreprises autochtones interrogées ont déclaré avoir pris des initiatives pour soutenir les personnes ou les autres entreprises de leur communauté pendant la pandémie.
- L'accélération de la transformation numérique et le renforcement d'une présence en ligne restent parmi les moyens les plus courants par lesquels les entreprises se sont adaptées à la pandémie, au moyen de la création d'une plateforme en ligne (36 %), du renforcement du marketing en ligne (34 %), de l'amélioration de la communication en ligne (28 %) et de l'organisation d'événements en ligne (21 %).

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

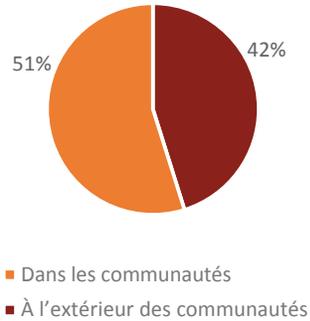
Le Sondage sur la COVID-19 dans les entreprises autochtones, phase III a obtenu 672 réponses de propriétaires d'entreprises autochtones de tous les groupes d'identité, la plupart des répondants s'identifiant comme membres des Premières Nations (72 %), Métis (23 %) et Inuit (2 %). Quarante-deux pour cent des répondants étaient situés dans leur communauté autochtone, y compris les communautés situées dans l'Inuit Nunangat, les établissements métis et les réserves des Premières Nations, contre 51 % qui travaillent en dehors de leur communauté.

Par rapport à la phase II, qui comptait un nombre égal d'entreprises appartenant à des hommes et à des femmes (40 % chacun), dans la présente phase de la recherche, une majorité d'entreprises appartiennent à des femmes (56 %). Les entreprises détenues par des hommes représentaient 24 % de l'échantillon, les entreprises détenues à parts égales par des hommes et des femmes représentaient 9 % de l'échantillon, et les propriétaires d'entreprises non binaires, bispirituels et transgenres représentaient les 3 % restants de l'échantillon (*figure 1*).

Propriété autochtone



Emplacement



Sexe du ou des propriétaires

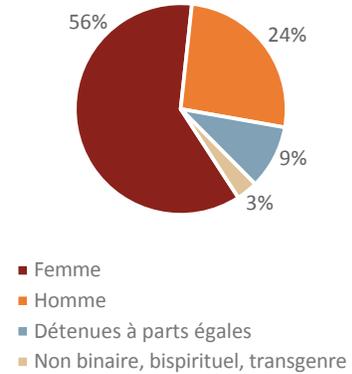


Figure 1

Les entreprises autochtones qui ont répondu au sondage se trouvent dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. C'est en Alberta que l'on trouve le plus grand pourcentage de répondants (26 %), suivi de l'Ontario (25 %) et de la Colombie-Britannique (20 %). Les autres provinces ont une représentation plus faible de répondants : 3 % provenaient des territoires (Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Nunavut), 3 % du Québec, 17 % des Prairies (Saskatchewan et Manitoba) et 7 % de la région de l'Atlantique (Nouveau Brunswick, Nouvelle Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador) (figure 2).

Distribution régionale

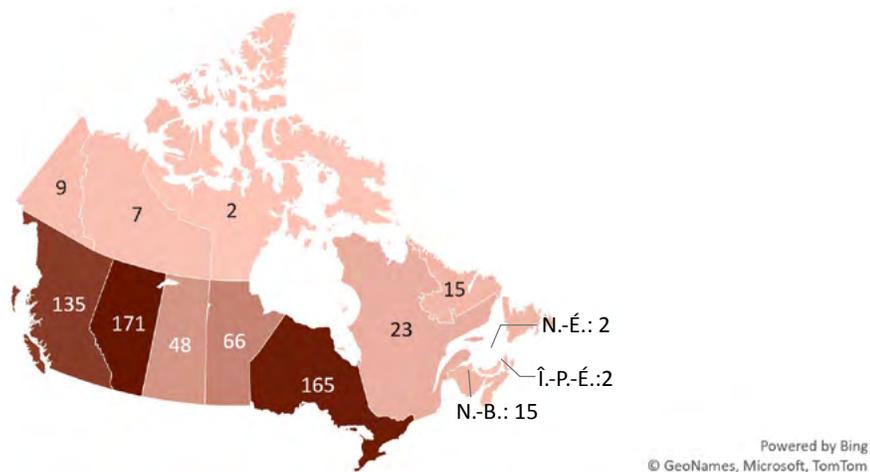


Figure 2

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES

La plupart des entreprises sondées sont privées (85 %) et à but lucratif (89 %) (figure 3). Des recherches antérieures du CCEA ont montré que 53 % des entreprises autochtones n'ont pas d'employés et ne sont pas constituées en société, et que les entreprises autochtones sont moins susceptibles d'être constituées en

société que la moyenne canadienne ¹. Le présent sondage a montré que 43 % des répondants sont constitués en société, contre 56 % dans le sondage précédent. La récente étude du CCEA sur l'entrepreneuriat des femmes autochtones a révélé qu'une plus faible proportion de femmes entrepreneurs autochtones sont propriétaires d'entreprises constituées en société par rapport aux entreprises appartenant à des hommes ², ce qui peut expliquer la plus faible proportion d'entreprises constituées en société dans le présent sondage.

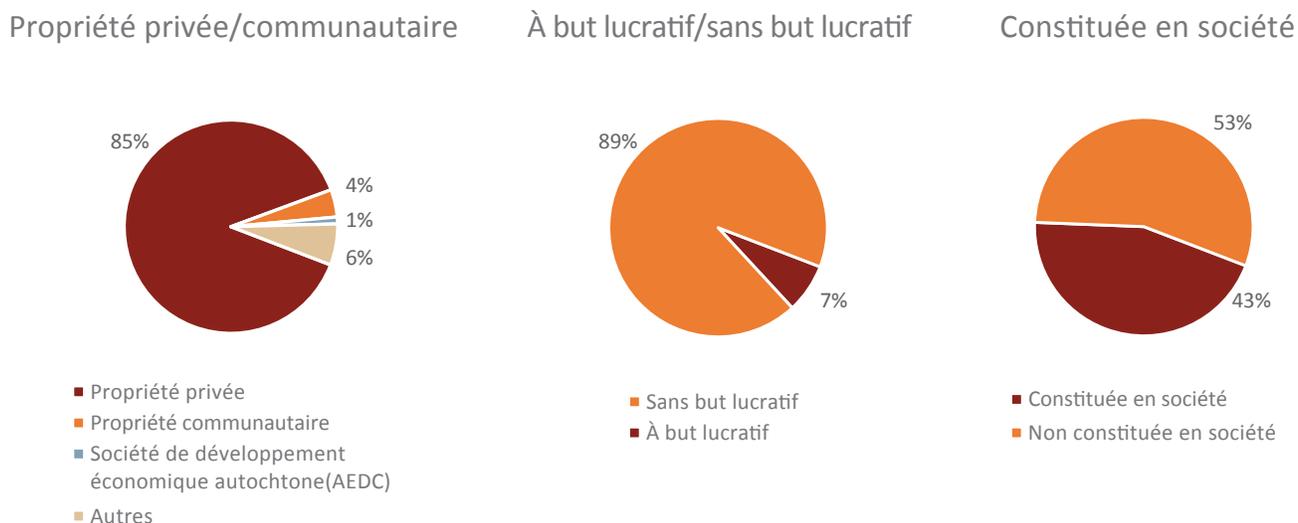


Figure 3

Parmi les répondants, il y a une représentation presque égale d'entreprises individuelles (46 %) et d'organisations comptant de 1 à 19 employés (47 %); ainsi, la plupart des répondants représentent de plus petites organisations (Figure 4). En outre, un grand nombre des organisations de cet échantillon gagnaient moins d'un million de dollars par an (80 %), et seulement 1 % gagnait plus de 5 millions de dollars (figure 5).

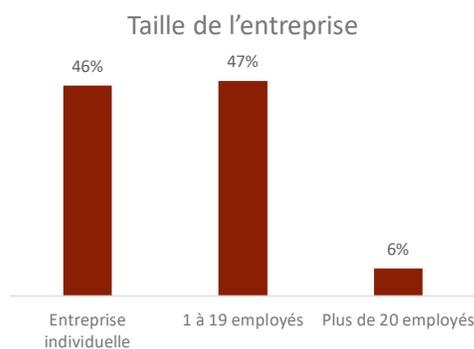


Figure 4

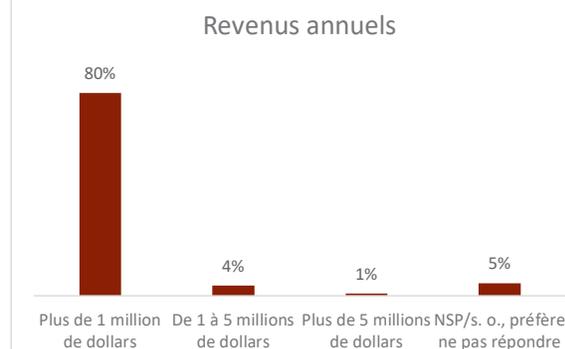


Figure 5

1 Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, Promesse et Prospérité : Sondage sur les commerces autochtones 2016, Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, Toronto, 2016, p. 16. <https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2017/04/CCAB-PP-Report-V2-FR-SQ.pdf>

2 Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, Franchir les obstacles : Une décennie d'entrepreneuriat féminin autochtone au Canada, Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, Toronto, 2020, p. 9. https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2020/12/CCAB_Breaking-Barriers_Francais.pdf.

La plupart des répondants (62 %) se trouvent dans l'industrie des services, suivi par le secteur secondaire (20 %), les ressources naturelles (9 %) et la construction (7 %) (figure 6). En outre, la plupart des entreprises (76 %) déclarent avoir des clients au sein de leur communauté locale. De nombreuses entreprises (56 %) ont des clients dans d'autres parties de leur province ou territoire, et 34 % ont des clients situés dans d'autres provinces ou territoires du Canada. Une proportion importante d'entre elles avaient des clients à l'extérieur du Canada, dont 15 % exportaient aux États-Unis et 6 % dans des pays autres que le Canada et les États-Unis (figure 7).

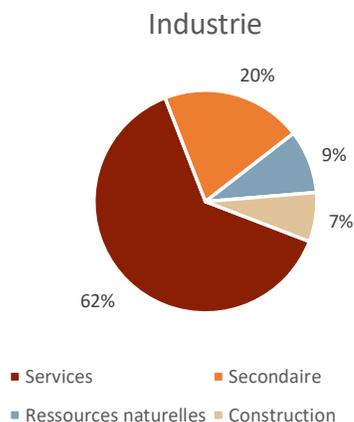


Figure 6

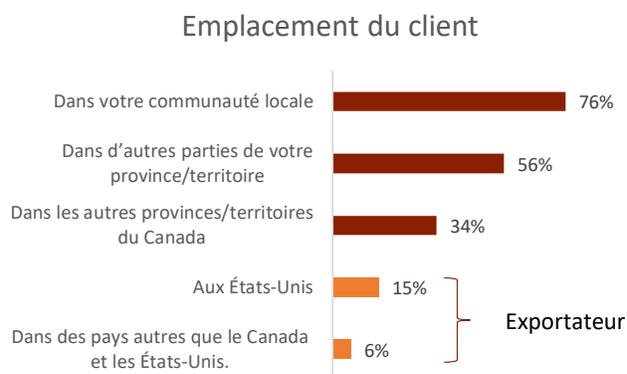


Figure 7



SORRY
WE ARE
CLOSED

COVID-19

**RÉPERCUSSIONS SUR LES
ENTREPRISES**

RÉPERCUSSIONS GÉNÉRALES

Les entreprises autochtones continuent de subir les effets négatifs de la pandémie de COVID 19. Selon une majorité d'entreprises (66 %), la pandémie de COVID-19 a eu une incidence négative sur leurs activités commerciales (*figure 8*). Toutefois, cette proportion a connu une baisse régulière depuis mai 2020.

Selon l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises (ECSE) de Statistique Canada, une enquête nationale réalisée à des intervalles comparables à ceux du Sondage sur la COVID-19 dans les entreprises autochtones, le PIB a chuté au cours des mois précédant l'enquête, et l'activité économique était de 2 % inférieure aux niveaux pré-pandémiques³. Les entreprises ont également anticipé des défis tels que la baisse des revenus et des bénéfices.

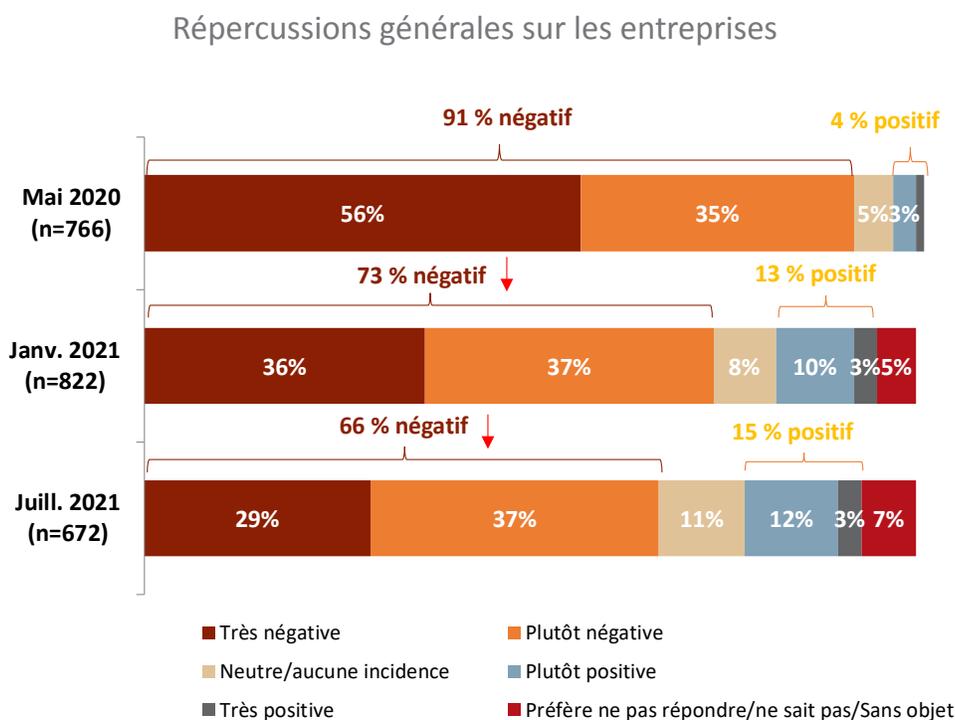


Figure 8

Q4. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre entreprise? **Base : Nombre total des répondants à la question (n=672).**

RÉPERCUSSIONS SUR LES ENTREPRISES

Comme en janvier 2021, plus de la moitié (58 %) des entreprises autochtones indiquent que leur entreprise est restée ouverte tout au long de la pandémie, tandis qu'un tiers (33 %) a fermé temporairement et 2 % ont fermé définitivement (*figure 9*). Comme pour les phases précédentes, ces chiffres peuvent être sous-estimés, car des entreprises ayant fermé ou en difficulté peuvent avoir choisi de ne pas participer au sondage.

³ Statistique Canada, Enquête canadienne sur la situation des entreprises, troisième trimestre 2021, Statistique Canada, Ottawa, 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210827/dq210827b-fra.htm>

Incidences sur les activités des entreprises



Figure 9

Q4. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre entreprise? **Base : Nombre total des répondants à la question (n=672).**

Les baisses de revenus (52 %), ainsi que les annulations de réunions, de rassemblements ou d'événements (37 %), restent les conséquences les plus importantes de la COVID-19 sur les entreprises autochtones (tableau 1). Toutefois, depuis janvier 2021, ces proportions ont progressé respectivement de 9 points et de 14 points. L'amélioration des conditions pour les réunions et les rassemblements peut être due à l'utilisation croissante des événements en ligne, à la distribution de vaccins et à la réduction des restrictions dans certaines provinces.

Les entreprises autochtones continuent de constater une baisse de la demande pour leurs produits ou services (34 %); toutefois, ce chiffre est nettement inférieur aux 66 % enregistrés en mai 2020. Pour replacer le milieu des affaires dans son contexte, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a constaté que 28 % des entreprises canadiennes ont vu leurs ventes diminuer de 50 % ou plus ⁴.

Selon une autre étude de la FCEI, les secteurs du commerce de gros, de la construction, de la fabrication et du commerce de détail subissent les plus gros retards dans leurs activités, comme l'expédition, la réception et les stocks ⁵. Les données du CCEA confirment ce fait, car les entreprises de construction sont les plus susceptibles d'être confrontées à des annulations de contrats (47 %), à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement (55 %) et à des absences du personnel (33 %) par rapport au répondant moyen (28 %, 27 % et 13 %, respectivement). Les industries secondaires étaient également susceptibles d'être confrontées à des perturbations dans leur chaîne d'approvisionnement (42 %).

4 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, One year of COVID-19 : 7 ways the world has changed for small businesses (North York : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, mars 2021), p. 7. <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-03/One-Year-of-COVID19.pdf>

5 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, The logistics impact of COVID-19 on small businesses, (North York : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, juin 2021), p. 4. <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-06/Logistics-Impact-COVID19.pdf>

Piste de réflexion critique 1.0

- Les réunions, les rassemblements et les événements étaient plus susceptibles d'être annulés pour les entreprises autochtones de l'industrie des services (tels que les arts, les divertissements et les loisirs, les services professionnels, l'hébergement et la restauration, les soins de santé et les services sociaux, ainsi que les industries de l'information et de la culture) que pour toute autre industrie (42 %, contre 37 % en moyenne).
- Environ un tiers (32 %) des entreprises autochtones du secteur des services ont vu leurs contrats annulés.

Tableau 1

RÉPERCUSSIONS DE LA COVID-19 SUR LES ENTREPRISES	Mai 2020 n = 267	Janv. 2021 n=822	Juill. 2021 (n=671)
Baisse de revenus	77 %	61 %	52 %
Annulation de réunions, de rassemblements ou d'événements	60 %	51 %	37 %
Dettes personnelles supplémentaires (pour appuyer l'entreprise)	s. o.	37 %	35 %
Baisse de la demande de produits ou de services	66 %	43 %	34 %
Pression pour trouver de nouvelles façons de fournir des services ou des biens	s. o.	40 %	32 %
Déplacements interdits ou restreints (pour entrer dans la communauté et en sortir)	36 %	36 %	32 %
Annulation de contrats	37 %	36 %	28 %
Perturbations de votre chaîne d'approvisionnement	25 %	29 %	27 %
Plus grande anxiété chez le personnel	41 %	41 %	25 %
Coûts supplémentaires découlant des exigences en matière de santé publique liées à la distanciation physique	s. o.	32 %	22 %
Augmentation de la demande de produits ou de services	11 %	14 %	17 %
Internet peu fiable causant des perturbations pour les travailleurs à domicile ou le commerce électronique	7 %	12 %	14 %

RÉPERCUSSIONS DE LA COVID-19 SUR LES ENTREPRISES	Mai 2020 n = 267	Janv. 2021 n=822	Juill. 2021 (n=671)
Annulation des déplacements du personnel	32 %	22 %	13 %
Absences du personnel en raison d'une mise en quarantaine ou d'une maladie	20 %	19 %	13 %
Absence du personnel en raison de responsabilités familiales, y compris la scolarité à domicile	18 %	18 %	12 %
Augmentation de revenus	s. o.	8 %	9 %
Autres	5 %	6 %	4 %
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas/Sans objet	1 %	3 %	4 %
Aucune répercussion actuelle	1 %	2 %	3 %

Q16. Laquelle des répercussions suivantes l'entreprise a-t-elle subie comme conséquence directe de la pandémie? **Base : Nombre total des répondants à la question (n=671).**

RÉPERCUSSIONS SUR LES REVENUS DES ENTREPRISES

De nombreuses entreprises autochtones continuent de subir des pertes financières importantes. Près de la moitié (46 %) des entreprises autochtones signalent une baisse de leurs revenus au cours des six premiers mois de 2021, par rapport à l'exercice 2019 (c'est-à-dire avant la pandémie). Toutefois, cette proportion a continué à diminuer, avec une augmentation correspondante de la proportion d'entreprises qui déclarent une augmentation de leurs revenus (24 %, en hausse de 5 points) ou aucun changement (12 %, en hausse de 3 points) par rapport à leurs revenus enregistrés avant la pandémie (figure 10).

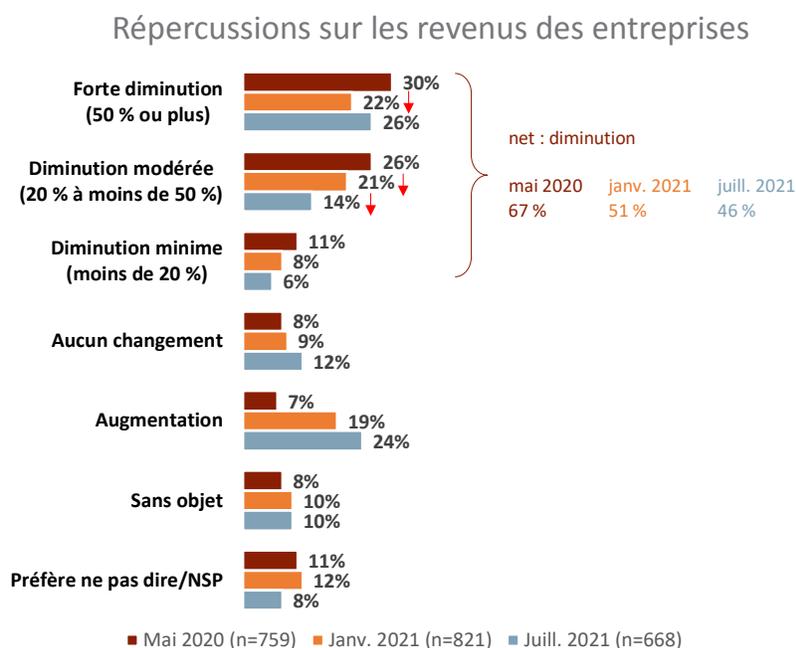


Figure 10

Q14. Nous aimerions comprendre comment les revenus de votre entreprise ont changé par rapport aux niveaux d'avant la pandémie. Dans quelle mesure votre revenu annuel brut pour les six premiers mois de 2021 (du 1er janvier au 30 juin) a-t-il changé par rapport aux six premiers mois de 2019, le cas échéant? Veuillez fournir votre meilleure estimation. **Base : Nombre total des répondants à la question (n=668).**

EMPLOI

La moitié (50 %) des entreprises autochtones ont mis à pied des employés de façon temporaire (35 %) ou permanente (15 %) en raison de la pandémie, un chiffre inchangé sur le plan statistique par rapport à janvier 2021 (figure 11). En outre, une proportion croissante d'entre elles a embauché de nouveaux employés (20 %, soit une hausse de 9 points).

La FCEI a démontré que 22 % des entreprises canadiennes avaient mis à pied du personnel de façon permanente, mais n'avait pas de statistiques sur les mises à pied temporaires. Le pourcentage élevé d'entreprises individuelles parmi les entreprises autochtones pourrait être l'une des raisons de cette disparité.

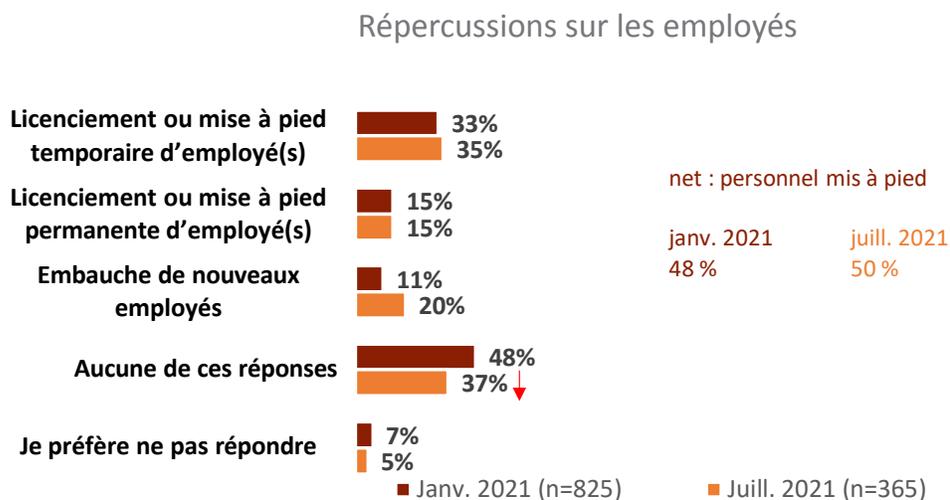


Figure 11

Q13. Votre entreprise a-t-elle vécu l'une des situations suivantes en conséquence directe de la pandémie? **Base : Nombre d'entreprises qui ont plus d'un employé ou plusieurs employés (n=365).**



BESOINS ACTUELS

Bien que le Sondage sur la COVID-19 dans les entreprises autochtones ait montré des améliorations au fil du temps, le CCEA continue d'étudier les besoins actuels et futurs des entreprises autochtones. Dans l'ensemble, un grand nombre d'entreprises ont encore besoin de soutien pour continuer à fonctionner dans un avenir proche, 36 % estimant qu'elles ne pourront pas fonctionner pendant plus de six mois sans soutien. Par conséquent, les finances restent une préoccupation majeure pour beaucoup d'entre elles. La préoccupation sous-jacente tout au long de la pandémie a été le retour à la normale afin que les entreprises puissent reprendre leurs activités régulières. De nombreuses entreprises ont dû s'adapter aux retards de la chaîne d'approvisionnement, aux fermetures et aux restrictions sur les déplacements. Les répondants ont également indiqué qu'ils souhaitaient recevoir une formation pour mieux s'adapter au travail à distance et avoir accès au financement.

TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES

Plus d'un tiers (36 %) des entreprises autochtones déclarent qu'elles ne tiendront pas plus de six mois au-delà de la période du sondage sans soutien supplémentaire, bien que ce nombre ait progressivement diminué depuis mai 2020 (54 %). De leur côté, les entreprises sont de plus en plus nombreuses à déclarer ne pas avoir besoin de soutien supplémentaire (30 %, soit une hausse de 7 points) depuis janvier 2021 (figure 12).

À la question posée dans le cadre de l'ECSE, « *Pendant combien de temps cette entreprise ou cet organisme peut-il poursuivre ses activités à son niveau actuel de revenus et de dépenses avant de devoir envisager la fermeture définitive?* », seulement 6,8 % des entreprises ont indiqué qu'elles pouvaient continuer pendant moins de 12 mois. Dans le sondage du CCEA, les répondants ont été invités à indiquer combien de temps ils pourraient fonctionner dans les conditions actuelles sans soutien supplémentaire, et 55 % ont indiqué qu'ils ne pourraient pas tenir plus d'un an. Bien que les questions soient formulées différemment, le contraste frappant entre les prévisions commerciales des entreprises canadiennes et celles des entreprises autochtones semble montrer un plus grand degré de risque, d'instabilité et d'appréhension pour les mois à venir.

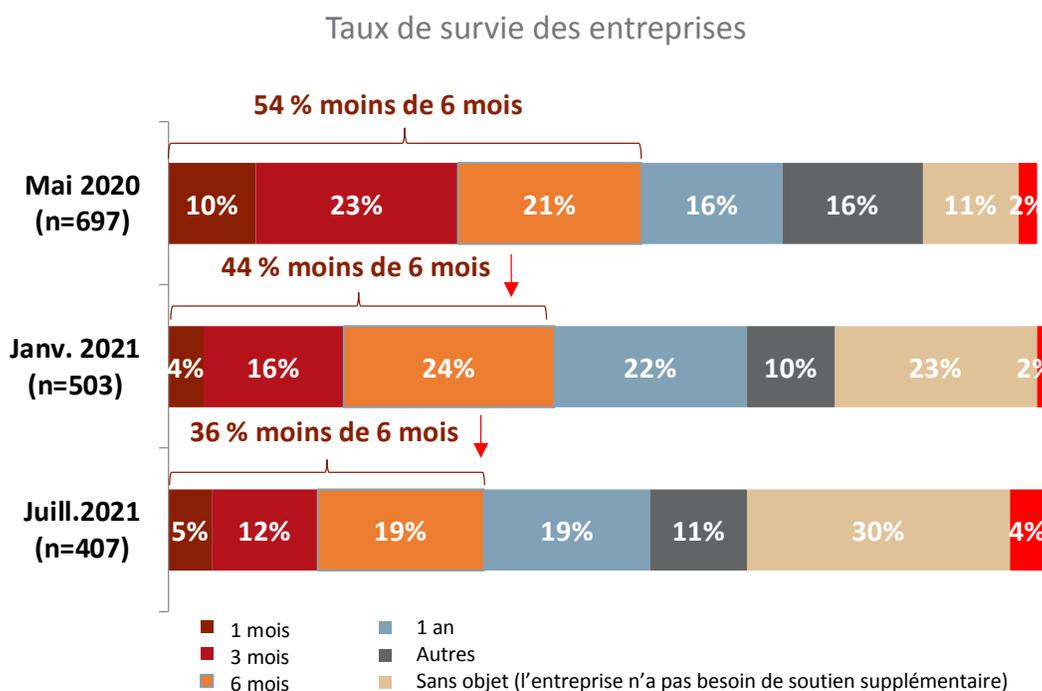


Figure 12

Q31. Combien de temps cette entreprise peut-elle continuer à exercer ses activités dans les conditions actuelles, si aucun autre soutien n'est disponible? **Base : Nombre total des répondants à la question (n=407).**

BESOINS LES PLUS PRESSANTS

Comme lors des phases précédentes, le besoin le plus important des entreprises autochtones est le retour à des activités régulières (42 %). Le soutien financier reste la deuxième préoccupation la plus souvent exprimée, même si la proportion de personnes déclarant avoir besoin d'une aide financière continue de baisser (25 %, soit une baisse de 3 points) depuis janvier 2021. Il semble y avoir un besoin croissant de soutien en matière de gestion et de planification (23 %, soit une hausse de 7 points) et un intérêt constant pour les ressources et la formation (15 %) (tableau 2).

Tableau 2

BESOINS COMMERCIAUX LES PLUS PRESSANTS	Mai 2020 n=674	Janv. 2021 n=750	Juill. 2021 n=606
L'économie/les affaires/la communauté retournent à la normale en ce qui concerne la capacité de retourner au travail et de reprendre les activités et les réunions, d'obtenir des contrats, de reprendre des projets et d'obtenir des clients et la capacité de générer des revenus et d'augmenter les ventes, la suppression des restrictions liées à la COVID-19 pour les entreprises, la capacité de contrôler la COVID-19 et l'expansion des services et des produits	53 %	49 %	42 %
Soutien financier , y compris le soutien au maintien des activités de l'entreprise et l'accès aux subventions, aux prêts et au capital	39 %	28 %	25 %
Soutien pour la gestion , la planification et le personnel, y compris la publicité et la sensibilisation à leur entreprise, l'embauche de nouveaux employés, la planification de la reprise des activités à l'avenir après la fin de la pandémie et le soutien envers la santé et la santé mentale des employés	12 %	16 %	23 %
Ressources et formation supplémentaires , y compris l'accès aux communautés des PN pour créer des réseaux et des possibilités, des projets de construction, l'accès à des bureaux plus grands et à des espaces de fabrication, de nouveaux équipements pour croître et gérer des périodes difficiles	11 %	13 %	15 %
Adaptation et innovation , y compris l'ajout de nouvelles gammes de production, le renforcement de leur présence en ligne ou l'accélération de la transformation numérique	5 %	6 %	5 %

Q15. Quels sont vos besoins commerciaux les plus pressants à l'heure actuelle? **Base : Nombre total des réponses à la question (n=606).**

COMPÉTENCES ET FORMATION

Bien que 15 % des répondants considèrent les compétences et la formation comme leur besoin le plus pressant, on constate un intérêt croissant pour la formation aux compétences dans une variété de sujets et une augmentation dans plusieurs catégories, ce qui peut indiquer que les entreprises envisagent la reprise et les besoins futurs. L'intérêt pour les formations liées à la rédaction de demandes de subventions, de propositions et de demandes a augmenté depuis janvier 2021 (52 %, soit une hausse de 9 points), tout comme l'intérêt pour les formations liées au développement Web (42 %, soit une hausse de 6 points), au commerce électronique, aux plateformes pour la vente en ligne (37 %, soit une hausse de 8 points) et à la planification financière (35 %, soit une hausse de 8 points) (*tableau 3*). La plupart de ces catégories présentaient plus d'intérêt pour les femmes entrepreneurs, ce qui suggère que l'intérêt accru dans l'ensemble peut refléter la plus grande proportion d'entreprises appartenant à des femmes dans l'échantillon de juillet 2021.

Piste de réflexion critique 2.0

- Les entreprises appartenant à des femmes sont plus susceptibles que celles appartenant à des hommes d'être intéressées par presque tous les types de compétences et de formation.
- La rédaction de demandes de subventions, de propositions et de demandes est la seule catégorie pour laquelle les entreprises appartenant à des hommes et à des femmes expriment un intérêt presque égal (48 % contre 52 % respectivement).
- La formation sur les règles de sécurité liées à la COVID-19 est la seule catégorie pour laquelle les entreprises appartenant à des hommes ont exprimé un plus grand intérêt (12 % contre 10 %).

Tableau 3

COMPÉTENCES ET FORMATION REQUISES	Janv. 2021 (n=705)	Juill. 2021 (n=594)
Rédaction de demandes de subventions, de propositions ou de demandes	43 %	52 %
Formation en médias sociaux et en marketing numérique	45 %	49 %
Développement Web	36 %	42 %
Planification stratégique à long terme ou planification de la relève	36 %	38 %
Formation au commerce électronique et plateformes de vente en ligne	29 %	37 %

COMPÉTENCES ET FORMATION REQUISES	Janv. 2021	Juill. 2021
	(n=705)	(n=594)
Planification financière	27 %	35 %
Comment diversifier notre clientèle (p. ex., ateliers sur l'exportation, atteindre une nouvelle clientèle)	30 %	32 %
Comment interagir avec les clients à distance pendant la pandémie de COVID-19 (p. ex., ateliers, événements virtuels, etc.)	30 %	31 %
Exploitation de plateformes virtuelles (p. ex. Zoom, Facebook Live, Slack, Microsoft Teams, etc.)	28 %	27 %
Services-conseils pour améliorer la santé et le mieux-être du personnel	14 %	17 %
Formation sur les règles de sécurité liées à la COVID-19	14 %	11 %
Autres	1 %	2 %
Nil	7 %	8 %
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas/Sans objet	10 %	10 %

Q36. Quelles compétences et quelles formations, le cas échéant, vous seraient utiles pour gérer les défis opérationnels auxquels vous êtes actuellement confrontés en raison de la pandémie? Base : Nombre total des réponses à la question (n=594).

Le type de formation le plus souvent demandé est l'aide à la rédaction de demandes de subventions et de demandes (52 %). Avec l'introduction de nouveaux financements d'urgence et la recherche par les entreprises de sources de financement nouvelles et diverses, beaucoup semblent avoir besoin d'aide pour élaborer des propositions et remplir des demandes. La planification à long terme de l'entreprise (38 %), la planification financière (35 %) et l'élargissement de la clientèle (32 %) sont également des préoccupations majeures.

L'autre grand domaine d'intérêt des entreprises autochtones est l'adoption du numérique. Les médias sociaux et le marketing numérique (49 %), le développement Web (42 %) et le commerce électronique (32 %) figurent parmi les compétences et les formations les plus recherchées par les entreprises autochtones. On pouvait s'y attendre compte tenu de l'importance croissante de la numérisation tout au long de la pandémie, de nombreuses entreprises s'adaptant au travail à distance, au commerce électronique et aux événements virtuels. Il sera donc essentiel de garantir que les entreprises autochtones aient accès à la même infrastructure numérique et à la même formation que le reste du Canada.

Infrastructure numérique

En 2017, 86 % des ménages canadiens avaient accès à un débit Internet adéquat, par rapport à 24 % des ménages des communautés autochtones ⁶. Le Forum des politiques publiques a récemment fait remarquer que les communautés autochtones risquaient de passer à travers les mailles du filet pendant la phase de reprise qui suivra la COVID-19 ⁷. Il a observé un vide dans les services d'infrastructure (y compris l'infrastructure numérique) pour les communautés autochtones en raison du manque d'accès au financement, de la capacité, de l'ampleur des projets, des contraintes législatives, de l'incertitude juridictionnelle et des retards dans les projets. Alors que de nombreux Canadiens ont profité des nouvelles possibilités offertes par Internet, le moment est venu d'empêcher la fracture numérique de se creuser davantage au Canada. Des programmes canadiens tels que le Fonds pour la large bande universelle, doté d'un financement de 2,75 milliards de dollars, doivent s'efforcer de garantir que des fonds suffisants sont alloués aux entreprises et aux communautés autochtones.

6 Statistique Canada, La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité, Statistique Canada, Ottawa, septembre 2019. https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/fra/h_00002.html.

7 Kim Baird et Mark Podlasly, Les perspectives d'infrastructures autochtones, Forum des politiques publiques, Rebâtir le Canada, Ottawa, le 3 septembre 2020. <https://ppforum.ca/fr/publications/les-perspectives-dinfrastructures-autochtones/>.



FINANCEMENT ET SOUTIEN

Étant donné que plus d'un tiers (36 %) des entreprises autochtones déclarent qu'elles ne parviendront pas à survivre plus de six mois sans soutien supplémentaire et que le financement reste la principale préoccupation d'un quart des entreprises interrogées, le CCEA a continué à évaluer la disponibilité et l'accessibilité des soutiens financiers pour les entreprises autochtones. Des recherches antérieures ont démontré que les entreprises autochtones rencontrent des obstacles pour obtenir un soutien financier en raison de facteurs tels qu'un fardeau administratif élevé (paperasserie), l'inadmissibilité ou un manque de sensibilisation. Ce rapport démontre que des tendances similaires continuent à se produire pendant la pandémie.

AIDE DEMANDÉE ET REÇUE

Près de quatre entreprises sur dix (38 %) qui disent avoir besoin d'une aide financière ont demandé au moins un type d'aide financière gouvernementale, et beaucoup d'entre elles (33 %) l'ont reçue. Il reste donc 5 % des entreprises qui disent avoir demandé une aide, mais qui ne l'ont pas reçue. La proportion qui a demandé une aide a diminué depuis janvier 2021 (en baisse de 20 points). Néanmoins, le taux d'obtention est constant (un peu moins de neuf entreprises sur dix ont reçu une aide). Toutefois, il reste près des deux tiers (62 %) qui déclarent avoir besoin d'un soutien financier, mais qui n'ont pas demandé de financement dans le cadre du Plan d'intervention économique du gouvernement du Canada (figure 13).

A présenté une demande d'aide financière gouvernementale

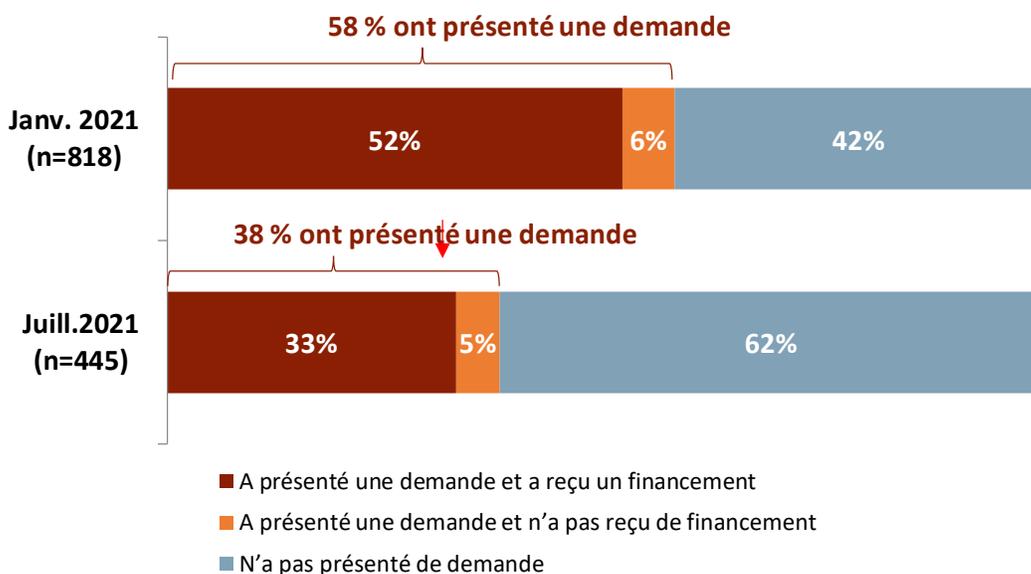


Figure 13

Q24. Veuillez indiquer si vous avez demandé une aide financière à l'une des sources gouvernementales suivantes : **Base : Ceux qui ont indiqué avoir besoin d'une aide financière (n=445).**

Pour les répondants qui ont indiqué avoir besoin de financement, les principales sources d'aide financière gouvernementale reçues sont le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) (17 %) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) (12 %), ce qui correspond à la situation de janvier 2021 (figure 14).

Lorsque Statistique Canada a posé la question suivante : « Dans le contexte de la COVID-19, une demande de financement ou de crédit auprès des sources suivantes a-t-elle été approuvée ou reçue pour cette entreprise ou cet organisme? », un nombre considérablement plus élevé d'entreprises canadiennes ont déclaré avoir obtenu du financement de ces sources. Selon l'ECSE, 54 % ont reçu des fonds d'urgence du CUEC, 36 % de la SSUC et 13 % de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) ⁸. D'après les données de l'ECSE, les entreprises à capitaux autochtones se situent dans la moyenne; cependant, les données du CCEA donnent à penser que moins d'entreprises autochtones utilisent ces solutions de financement de rechange.

Demande d'aide financière gouvernementale

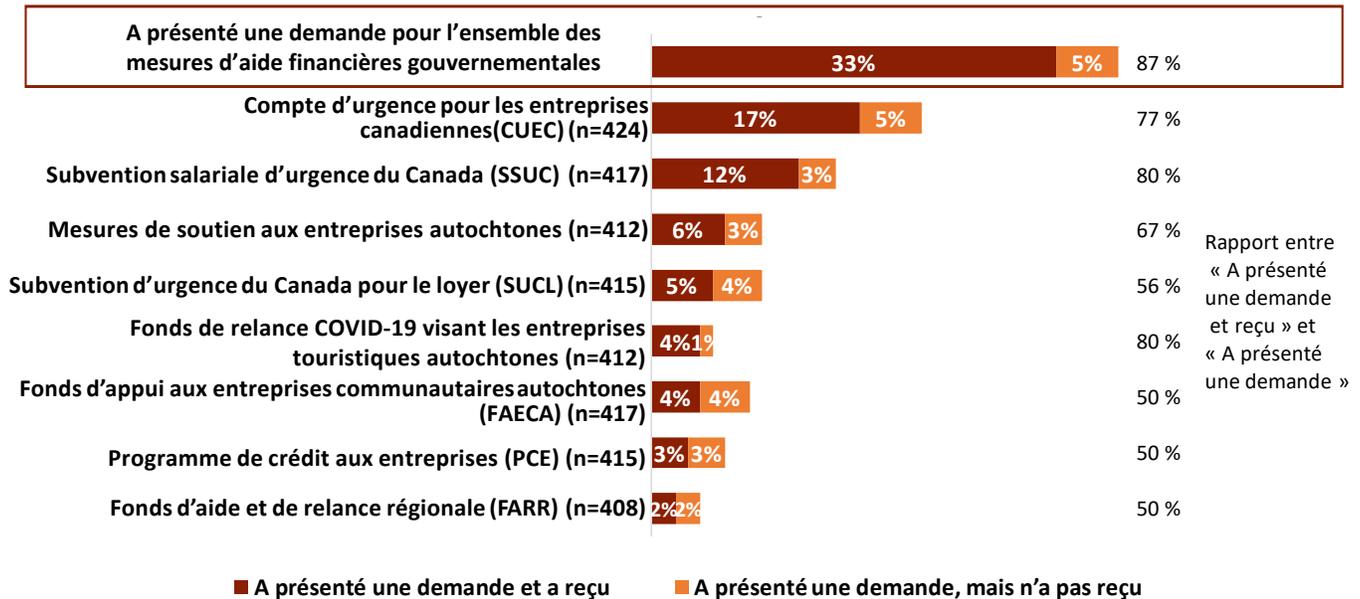


Figure 14

Q24. Veuillez indiquer si vous avez demandé une aide financière à l'une des sources gouvernementales suivantes : **Base : Ceux qui ont indiqué avoir besoin d'une aide financière (n=445).**

MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE NÉCESSAIRE

Comme en janvier 2021, moins de la moitié des entreprises autochtones disent avoir besoin de moins de 50 000 \$ pour les six prochains mois, tandis qu'environ un quart d'entre elles (24 %) cherche des montants plus élevés, soit 50 000 \$ ou plus (figure 15).

⁸ Statistique Canada. [Tableau 33-10-0383-01. Sources de financement approuvé ou reçu en raison de la pandémie de COVID-19, troisième trimestre de 2021](#)

Montant de l'aide financière nécessaire

Les résultats doivent être comparés avec prudence, car « N'ont pas besoin d'aide financière » n'était pas proposé comme catégorie de réponse dans le sondage de mai 2020, mais proposé comme option dans les sondages de janvier 2021 et de juillet 2021.

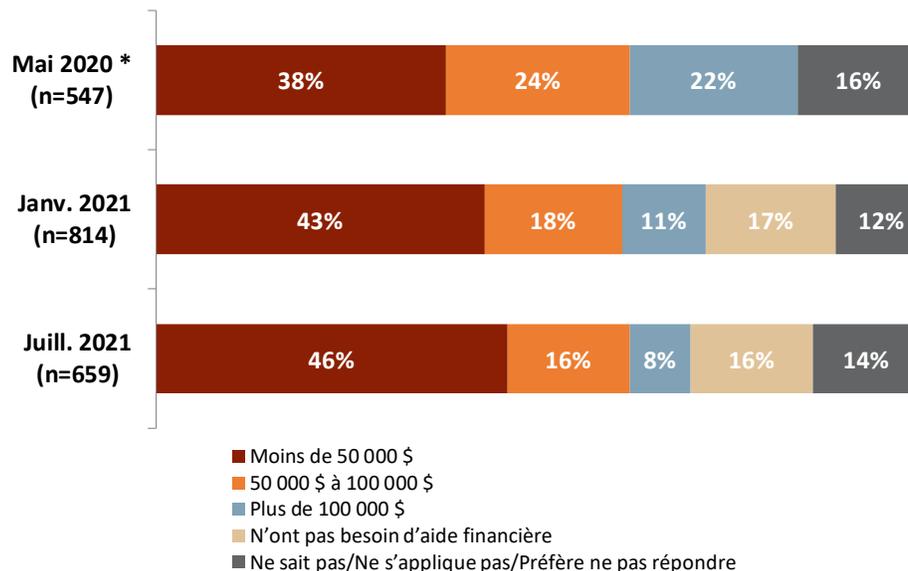


Figure 15

Q23. Si vous avez besoin d'une aide financière, quel est le montant nécessaire pour maintenir le fonctionnement normal de votre entreprise au cours des six prochains mois? **Base : Nombre total des réponses à la question (n=659).**

MONTANT REÇU

Parmi les entreprises qui ont demandé une aide gouvernementale, plus de la moitié (58 %) affirment avoir reçu moins de 50 000 \$, tandis que trois sur dix (29 %) ont reçu des montants plus élevés (figure 16).

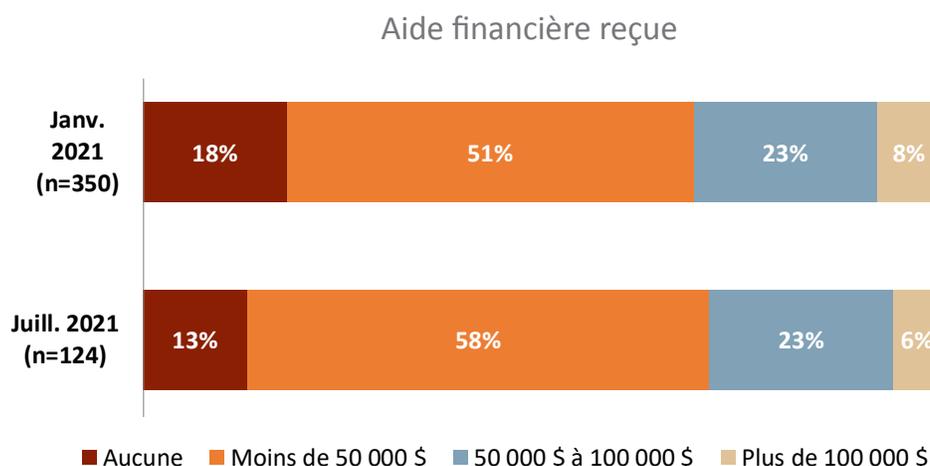


Figure 16

Q26. Quel est le montant de financement que vous avez reçu? **Base : Ceux qui ont indiqué avoir demandé de l'aide financière (n=124).**

RÉPONSE AUX BESOINS FINANCIERS

Parmi les entreprises qui ont reçu une aide financière gouvernementale, une majorité d'entreprises (59 %) affirment que le financement n'a pas répondu à leurs besoins financiers. Plus d'un tiers (37 %) estiment que le financement a répondu à leurs besoins, et 4 % ne savent pas ou pensent que ce n'est pas applicable (*figure 17*). Cela indique qu'il est nécessaire de disposer d'options de financement à long terme pendant la phase de relance et d'envisager des plans de remboursement prolongés.

Le financement a répondu aux besoins financiers

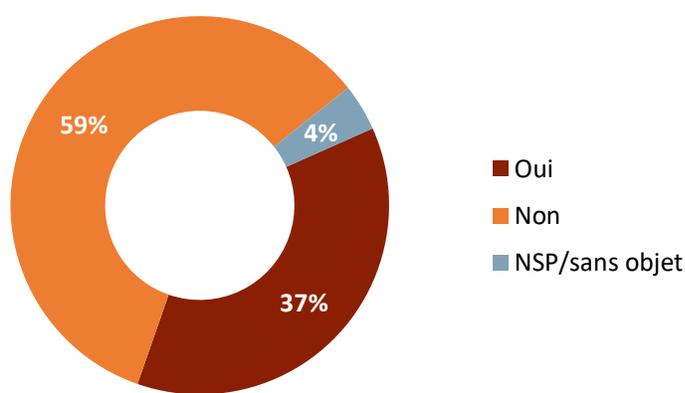


Figure 17

Q27. [Nouveau] Avez-vous le sentiment que ce financement a répondu à vos besoins financiers? **Base : Ceux qui ont reçu une aide financière (n=115).**

OBSTACLES AUX PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

La moitié des entreprises autochtones affirment que les exigences financières ont constitué un obstacle à l'accès au Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19, ce qui est statistiquement similaire aux entreprises qui ont parlé de ces exigences comme d'un obstacle en janvier 2021. Une proportion croissante d'entre elles déclarent qu'une faible cote de crédit ou une épargne limitée en espèces constitue un obstacle, ce qui peut être attribuable à l'augmentation des montants des prêts nécessaires pour maintenir l'activité pendant la pandémie. Des obstacles tels que le fait d'avoir une masse salariale inférieure à 20 000 dollars (21 %), l'insuffisance des liquidités à court terme (17 %) et le manque d'actifs (15 %) sont restés parmi les principaux obstacles tout au long de la pandémie (*tableau 4*).

Un tiers (34 %) des entreprises disent avoir eu des difficultés à satisfaire à certaines exigences de la demande, et cette proportion a augmenté depuis janvier 2021. Le manque de renseignements pertinents et les procédures de demande compliquées sont devenus un problème important au cours de la pandémie (passant de 7 % à 16 %) et constituent désormais le principal obstacle dans la catégorie « exigences relatives aux demandes ».

Les autres exigences relatives à la demande qui posent problème sont celles qui concernent les documents financiers (13 %), le fait de devoir faire face à un niveau plus élevé de diligence raisonnable de la part des institutions financières (11 %) et la structure juridique de leur entreprise (11 %). La proportion d'entreprises qui n'ont rencontré aucun obstacle est restée stable, à 14 % en juillet 2021. Pour atténuer ces préoccupations, tout programme de reprise supplémentaire devrait simplifier les processus de demande, améliorer la sensibilisation et la communication concernant ce qui est disponible, et examiner comment certaines exigences (comme les structures d'entreprise, les numéros de l'ARC et les états financiers) peuvent entraver l'accès au financement.

Tableau 4

OBSTACLES À L'ACCÈS AU PLAN D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR RÉPONDRE À LA COVID-19	May 2020 n=689	Janv. 2021 n=715	Juill. 2021 n=615
EXIGENCES FINANCIÈRES	s. o.	46 %	52 %
La masse salariale est actuellement inférieure à 20 000 \$	18 %	19 %	21 %
La faible cote de crédit et l'épargne limitée en capitaux propres et en espèces font obstacle aux programmes fédéraux administrés par les institutions financières courantes	13 %	11 %	18 %
Le flux de trésorerie à court terme est insuffisant pour rembourser les reports d'impôt ou les prêts à une date ultérieure	23 %	15 %	17 %
Il y a un manque d'actifs pouvant servir de garantie	13 %	13 %	15 %
Cette entreprise n'est pas inscrite auprès de l'Agence du revenu du Canada	s. o.	6 %	13 %
Incapacité de respecter les critères d'admissibilité liés à la preuve de la masse salariale en raison des employés exonérés d'impôt	12 %	11 %	11 %
La dette actuelle de l'entreprise est trop élevée pour amortir davantage de dettes, même sans intérêts	14 %	10 %	8 %
Les pertes de l'entreprise étaient inférieures à ce qui est exigé par les programmes	NA	9 %	8 %
EXIGENCES RELATIVES À LA DEMANDE	s. o.	26 %	34 %
Manque de renseignements pertinents, processus de demande compliqué	7 %	11 %	16 %

OBSTACLES À L'ACCÈS AU PLAN D'INTERVENTION ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR RÉPONDRE À LA COVID-19	May 2020 n=689	Janv. 2021 n=715	Juill. 2021 n=615
Exigences relatives aux états financiers et autres documents financiers	11 %	10 %	13 %
Les institutions financières traditionnelles exigent un niveau plus élevé de diligence raisonnable ou de garanties pour les entreprises autochtones; préoccupations continues à l'égard des risques et de la sécurité des entreprises autochtones (article 89 de la Loi sur les Indiens).	s. o.	9 %	11 %
Structure juridique de l'entreprise (non constituée en société, propriétaire unique ou société de personnes ne recevant pas de soutien)	12 %	7 %	11 %
Taux d'intérêt trop élevés	6 %	5 %	8 %
Barrières linguistiques	<1 %	1 %	1 %
AUTRES	10 %	9 %	8 %
N'A FAIT FACE À AUCUN OBSTACLE	12 %	15 %	14 %

Q29. Si vous avez présenté une demande ou envisagé de le faire dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, à quels obstacles avez-vous fait face, s'il y a lieu? **Base : Nombre total des réponses à la question (n=615).**

RAISONS DE NE PAS PRÉSENTER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

De nombreuses raisons sont invoquées par les entreprises qui ont choisi de ne pas demander d'aide financière, notamment l'incapacité de répondre aux critères, le manque de connaissances, les problèmes liés au processus de demande et le manque de confiance envers ces programmes ou le souhait de ne pas compter sur ces programmes. La principale raison de ne pas demander d'aide financière est la croyance qu'elles ne seraient pas admissibles (33 %). Près d'un quart (23 %) des entreprises indiquent qu'elles ne connaissaient pas les aides disponibles. Près de deux entreprises sur dix (17 %) disent ne pas avoir eu besoin d'aide financière parce qu'elles avaient d'autres revenus (*figure 18*).

Selon Statistique Canada, les principales raisons pour lesquelles les entreprises canadiennes n'ont pas obtenu de financement ou de crédit en raison de la pandémie sont les suivantes : le financement ou le crédit n'était pas nécessaire (63,5 %), les conditions d'admissibilité (23 %), le manque de sensibilisation (10 %) et les exigences ou la complexité de la demande (7 %) (*tableau 5 9*).

9 Statistique Canada. [Tableau 33-10-0384-01 Raisons pour lesquelles les entreprises ou organismes n'ont pas obtenu de financement ou de crédit en raison de la pandémie de COVID-19, troisième trimestre de 2021](#)

Tableau 5

PRINCIPALES RAISONS DE NE PAS PRÉSENTER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE		
	CCEA	ECSE, trimestre 3 ¹⁰
Ne serait pas admissible/exigences d'admissibilité	33 %	23 %
N'était pas au courant/manque de sensibilisation	23 %	10 %
N'en a pas eu besoin	17 %	64 %
Exigences/complexité de la demande	5 %	7 %

Des problèmes tels que le manque de compréhension au sujet des programmes, le manque de confiance à l'égard de l'admissibilité et les 5 % d'entreprises qui ont déclaré que cela prendrait trop de temps donnent à penser que les efforts de sensibilisation et l'accessibilité doivent être améliorés.

Raisons pour lesquelles vous n'avez pas présenté de demande

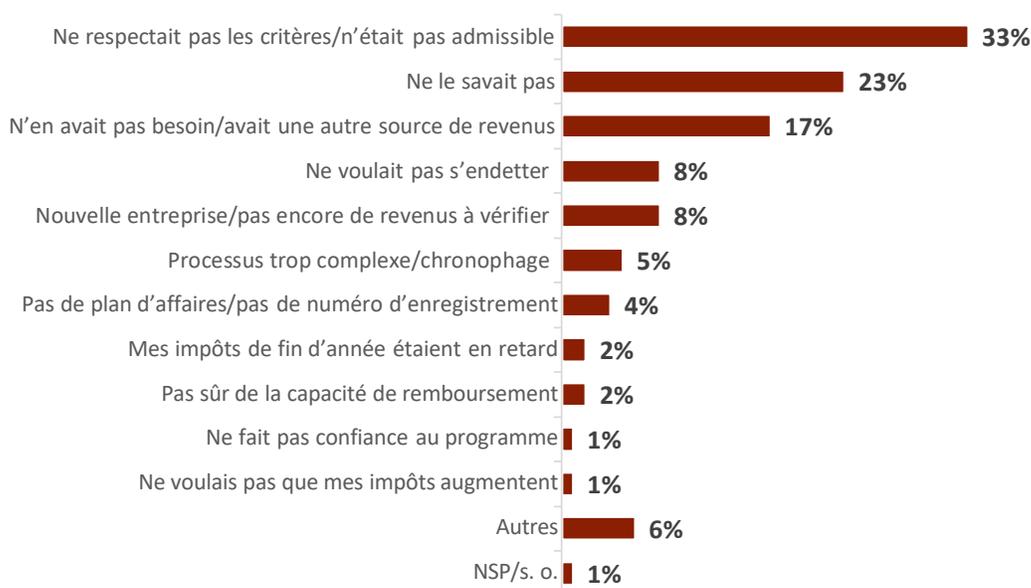


Figure 18

Q28. [NOUVEAU] Quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous ne l'avez pas fait? Base : Ceux qui avaient besoin d'une aide financière et qui n'en ont pas demandé (n=295).

10 Statistique Canada. [Tableau 33-10-0384-01 Raisons pour lesquelles les entreprises ou organismes n'ont pas obtenu de financement ou de crédit en raison de la pandémie de COVID-19, troisième trimestre de 2021](#)

Vous trouverez ci-dessous certaines des réponses au sondage concernant les raisons pour lesquelles les entreprises n'ont pas demandé d'aide financière gouvernementale.

Sensibilisation

- « Je ne savais pas si je pouvais bénéficier d'un financement, car certaines demandes ne précisent pas mon marché particulier. »
- « Je ne savais pas qu'on offrait une aide financière. »

Admissibilité

- « Je ne pensais pas que mon entreprise serait approuvée. »
- « Je suis une petite entreprise à domicile qui n'atteint pas le seuil de la TPS, etc. Je ne suis pas constitué en société. »
- « Je ne voulais pas du fardeau fiscal, et je ne pensais pas que je serais admissible. »

Indépendance

- « Mon entreprise est un petit café familial, et nous pouvons fonctionner sans obtenir d'aide. »
- « Je veux être indépendant du gouvernement. »
- « J'ai pu m'adapter et innover. »



FINANCEMENT ET DETTE

L'accès des entreprises autochtones aux financements et aux infrastructures financières présente depuis longtemps des lacunes. Le sondage de la phase III du CCEA renforce les conclusions précédentes. Deux des obstacles les plus importants relevés dans cette étude sont l'absence de relations d'emprunt et l'incapacité d'obtenir des prêts. Le sondage a révélé que 43 % des répondants n'ont aucune relation d'emprunt actuelle avec des banques, des institutions financières autochtones (IFA), des gouvernements ou des coopératives de crédit. Les entreprises sont donc désavantagées lorsqu'il s'agit d'obtenir une aide essentielle dans le contexte actuel, malgré les nombreuses nouvelles sources de financement d'urgence disponibles pendant la pandémie.

En outre, un pourcentage plus élevé d'entreprises appartenant à des Autochtones se dit incapable de s'endetter davantage, soit 34 %, contre seulement 19 % pour l'ensemble des entreprises appartenant à des Canadiens ¹¹. Ainsi, l'accès au financement et au capital pour maintenir leurs entreprises à flot devient plus difficile, ce qui renforce la nécessité d'accorder des subventions plutôt que des prêts lorsque cela est possible.

RELATIONS D'EMPRUNT ACTUELLES

Plus de quatre entreprises sur dix (43 %) déclarent n'avoir aucune relation d'emprunt actuelle avec une institution financière, ce qui est similaire au résultat constaté en janvier 2021. Cela suppose que les entreprises autochtones continuent à avoir de la difficulté à obtenir de l'aide financière. Moins d'entreprises qu'auparavant déclarent avoir des relations d'emprunt avec de grandes institutions financières (19 %, soit une baisse de 10 points) et des institutions financières autochtones (15 %, soit une baisse de 14 points) (*figure 19*). Cela représente un défi systémique auquel les entreprises autochtones sont confrontées en matière d'infrastructure financière.

Relations d'emprunt financier (actuelles ou antérieures)

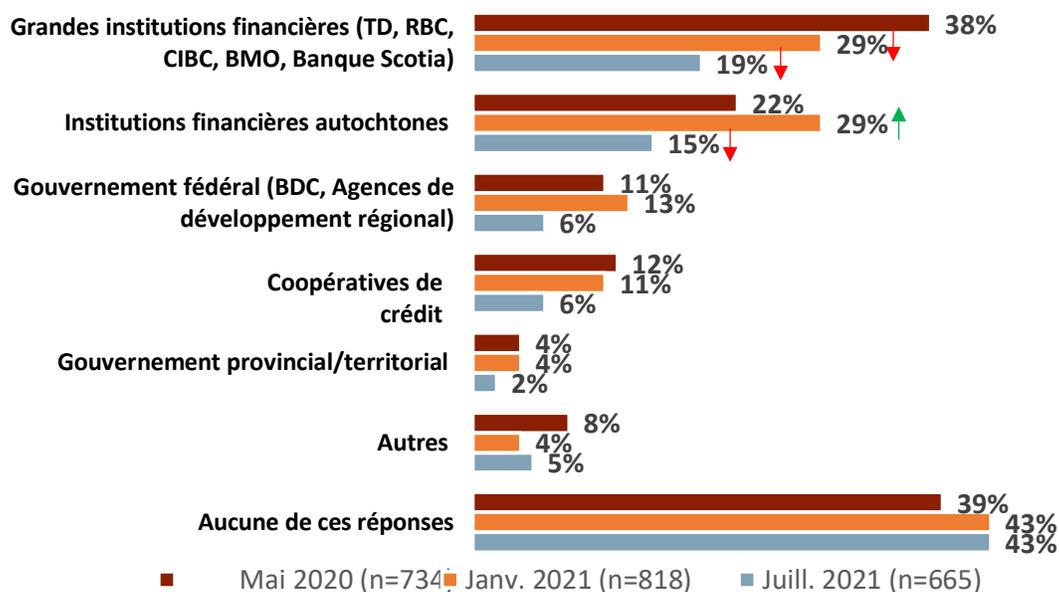


Figure 19

Q20. Cette entreprise a-t-elle une relation d'emprunt financier actuelle ou antérieure avec ce qui suit...? Base : Nombre total des réponses à la question (n=665).

11 Statistique Canada, Enquête canadienne sur la situation des entreprises, troisième trimestre 2021, Statistique Canada, Ottawa, 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210827/dq210827b-fra.htm>

DETTE

Un tiers (34 %) des entreprises autochtones déclarent qu'elles ne peuvent pas s'endetter davantage et deux sur dix (18 %) sont incertaines de leur capacité d'endettement. En comparaison, une entreprise sur cinq (22 %) n'a pas besoin de s'endetter davantage, et une sur quatre (27 %) pourrait le faire si nécessaire (figure 19).

Capacité à contracter des dettes

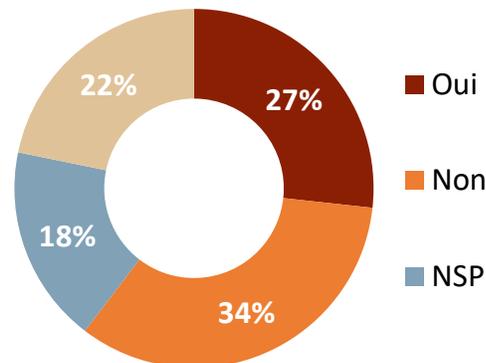


Figure 20

Q21. [NOUVEAU] Cette entreprise ou cet organisme a-t-il la capacité de s'endetter davantage? **Base : Nombre total des réponses à la question (n=665).**

Selon la FCEI, le remboursement de la dette est l'un des enjeux les plus éprouvants pour la moitié des entreprises canadiennes en juin 2021¹². Ils recommandent au gouvernement de prolonger toutes les subventions et les modalités de remboursement du CUEC et des autres aides. Par rapport aux entreprises canadiennes, les entreprises autochtones semblent avoir plus de difficultés avec l'endettement. Selon le rapport du troisième trimestre de l'ECSE, seulement 19 % des entreprises canadiennes ont déclaré être incapables de contracter des dettes supplémentaires¹³, comparativement à 34 % des répondants au sondage du CCEA. Le tableau suivant (tableau 6) résume les raisons les plus souvent citées pour ne pas s'endetter, ce qui indique qu'une plus grande proportion d'entreprises autochtones hésitent à emprunter de l'argent en raison de problèmes de trésorerie et de l'anticipation d'un refus de leur demande.

12 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Small business debt; the COVID-19 Impact—August 2021 Update, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, North York, août 2021, p. 11. <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-08/Small-Business-Debt-The-COVID-19-Impact.pdf>

13 Statistique Canada, Enquête canadienne sur la situation des entreprises, troisième trimestre 2021, Statistique Canada, Ottawa, 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210827/dq210827b-fra.htm>

Tableau 6

RAISON POUR LAQUELLE VOUS NE VOUS ENDETTEZ PAS	SONDAGE DANS LES ENTREPRISES AUTOCHTONES	ECSE, TRIMESTRE 3 ¹⁴
Flux de trésorerie	56 %	41 %
Manque de confiance/Incertitude quant aux ventes futures	42 %	40 %
La demande serait rejetée	24 %	16 %

SOUTIEN NON GOUVERNEMENTAL

Comme lors de la vague précédente, quatre entreprises autochtones sur dix (41 %) déclarent avoir reçu un certain type d'aide financière non gouvernementale, comme une marge de crédit, un investissement privé ou un soutien financier d'un gouvernement autochtone (*tableau 7*).

Tableau 7

AIDE FINANCIÈRE NON GOUVERNEMENTALE REÇUE	Janv. 2021 n=658	Juill. 2021 n=607
Nette : toute	36 %	41 %
Marge de crédit	12 %	8 %
Investissement privé	5 %	5 %
Soutien financier d'un conseil tribal ou d'un gouvernement autochtone	4 %	5 %
Financement par une organisation ou un partenariat communautaires (associations d'amélioration des affaires, etc.)	3 %	5 %
Prêt d'entreprise d'une grande institution financière	5 %	4 %
Financement d'un organisme à but non lucratif ou caritatif (non lié aux fonds de relance fédéraux tels que le Fonds de relance COVID-19 visant les entreprises touristiques autochtones)	2 %	2 %
Collecte de fonds ou financement participatif	1 %	1 %
Subvention d'une entreprise privée	1 %	1 %

14 Statistique Canada, Enquête canadienne sur la situation des entreprises, troisième trimestre 2021, Statistique Canada, Ottawa, 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210827/dq210827b-fra.htm>

AIDE FINANCIÈRE NON GOUVERNEMENTALE REÇUE	Janv. 2021 n=658	Juill. 2021 n=607
Soutien financier de la Chambre de commerce	1 %	1 %
Refinancement	1 %	1 %
Autres	2 %	5 %
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas/Sans objet	9 %	12 %

Q31. Quelle aide financière non gouvernementale votre entreprise a-t-elle reçue, le cas échéant? Base : Total des répondants à la question (n=607).



APPROVISIONNEMENT

Comme pour la phase II, une très faible proportion d'entreprises autochtones déclarent avoir présenté une soumission ou reçu un contrat du gouvernement (2 %) ou d'une entreprise (1 %) pour la fourniture d'EPI (figure 21). Dans le premier Sondage sur la COVID-19 dans les entreprises autochtones du CCEA (mai 2020), 13 % des entreprises s'étaient inscrites auprès du gouvernement fédéral parce qu'elles étaient en mesure de soutenir la réponse du Canada à la COVID-19. En outre, 8 % des répondants ont déclaré qu'ils pourraient augmenter leur production pour fournir des EPI, et 12 % ont déjà fourni des fournitures ou des équipements qui pourraient aider à répondre aux besoins du Canada. Ces résultats indiquent que les entreprises autochtones ont plus de capacité à répondre aux besoins du gouvernement en matière d'EPI et d'approvisionnement que ce qui est actuellement proposé. L'écart entre la capacité des entreprises à soutenir les contrats d'EPI et la part des entreprises autochtones qui soumissionnent actuellement (2 %) et reçoivent (1 %) des contrats gouvernementaux peut être attribuable à une diminution des appels d'offres pour des EPI du gouvernement du Canada. En outre, de nombreux marchés publics comportent des exigences complexes, telles que des contrats antérieurs avec le gouvernement fédéral, des exigences élevées en matière de cautionnement ou d'assurance, ou des processus d'appel d'offres compliqués qui nécessitent trop de ressources de l'entreprise dans des délais courts.

Contrats du gouvernement et d'entreprises pour l'approvisionnement en EPI

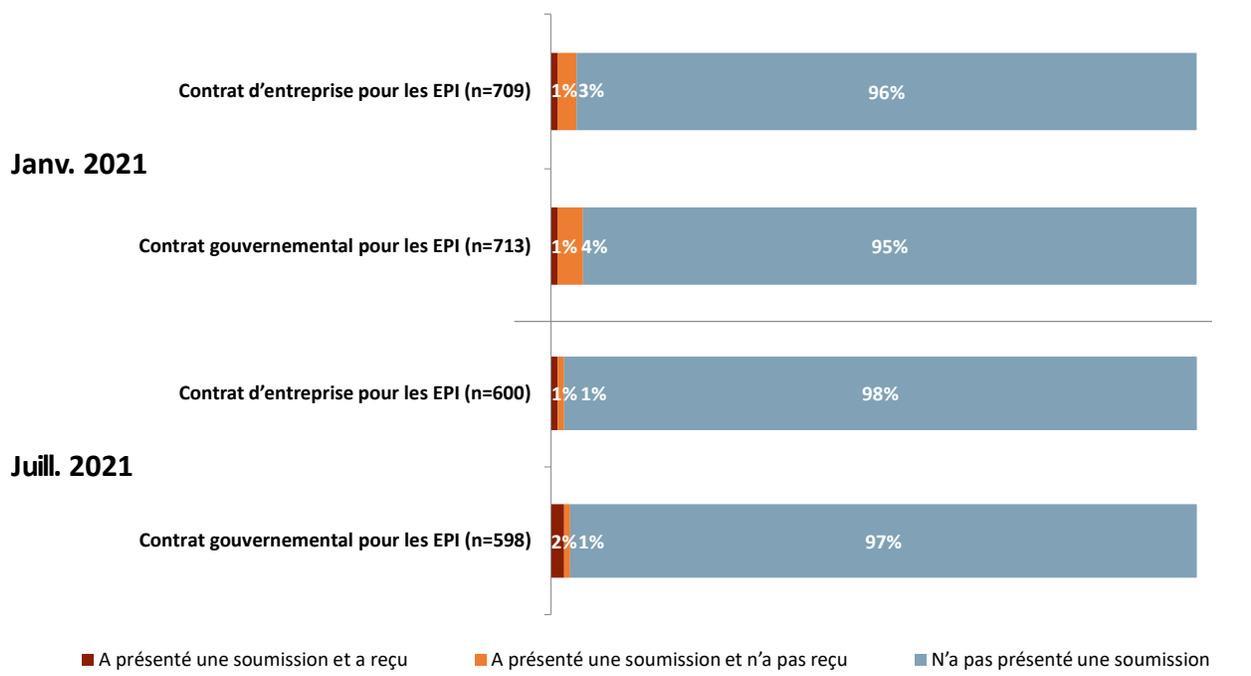


Figure 21

Q32. Votre entreprise a-t-elle soumissionné pour un contrat du gouvernement ou d'entreprise visant la fourniture d'équipements de protection individuelle pendant la pandémie de COVID-19? **Base : Nombre total des réponses à la question (n=600).**



**SOUTIEN COMMUNAUTAIRE
ET AUTRES PROGRAMMES**

PERSPECTIVE

Pour ce qui est de l'avenir, six entreprises autochtones sur dix (61 %) ont des perspectives optimistes pour les six prochains mois. Cette proportion a sensiblement augmenté depuis janvier 2021 (37 %, soit une hausse de 24 points), une minorité décroissante ayant déclaré une perspective négative (18 %, soit une baisse de 24 points) ou neutre (18 %, soit une baisse de 2 points) (figure 22).

Bien que cette situation se soit améliorée pour diverses raisons, les entreprises autochtones continuent d'avoir une vision moins optimiste que l'ensemble des entreprises canadiennes, 76 % d'entre elles étant très (24 %) ou moyennement (52 %) optimistes à l'égard des 12 prochains mois, selon Statistique Canada ¹⁵.

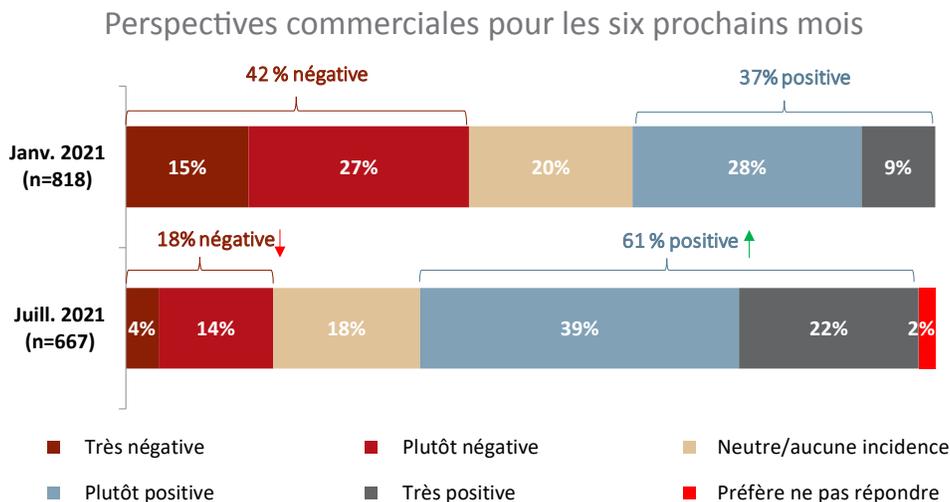


Figure 22

Q18. Concernant l'avenir, quelles sont vos perspectives pour votre entreprise au cours des six prochains mois?
Base : Nombre total des réponses à la question (n=667).

L'optimisme des répondants quant à leur activité est alimenté par la conviction que les choses reviennent à la normale en termes de réouverture, d'augmentation de la demande de services et de produits, de nouveaux marchés, de stabilité de la productivité, d'accès plus facile aux approvisionnements et de levée des restrictions liées à la COVID-19. Certains ont également cité de nouveaux plans ou de nouvelles stratégies pour leur entreprise.

En revanche, ceux qui ont des perspectives plus pessimistes pour leur entreprise sont incertains quant à la situation de la pandémie et voient des défis à relever pour que l'économie et leur entreprise reviennent à la normale, notamment une baisse de la demande de produits et de services, la fermeture d'entreprises, la récession de l'économie et la pénurie de personnel. Certains ont mentionné qu'un soutien supplémentaire sera nécessaire à l'avenir. Selon l'ECSE, « une proportion plus importante d'entreprises appartenant majoritairement à des Premières Nations, à des Métis ou à des Inuit s'attendent à faire face à des obstacles, comme le recrutement d'employés qualifiés (49,4 %), l'augmentation du coût des intrants (47,3 %), le maintien en poste d'employés qualifiés (44,3 %) et la pénurie de main-d'œuvre (42,2 %), comparativement à toutes les entreprises du secteur privé (34,6 %, 39,9 %, 24,5 % et 30,8 % respectivement ¹⁶). »

¹⁵ Statistique Canada. [Tableau 33-10-0393-01 Perspectives d'avenir au cours des 12 prochains mois, troisième trimestre de 2021](#)

¹⁶ Statistique Canada, Les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises appartenant majoritairement à divers groupes de sous-populations et de minorités visibles, troisième trimestre de 2021, Statistique Canada, Ottawa, le 16 septembre 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00036-fra.htm>

Réponses positives :

- Nous espérons que la levée des restrictions nous aidera à retourner sur le terrain.
- J'espère que les politiques d'approvisionnement auprès des Autochtones seront mises en œuvre dans une plus large mesure afin de donner aux entreprises autochtones qui n'ont pas de relations politiques une chance équitable de faire des affaires avec le gouvernement.
- Nous avons réimaginé la façon dont nous faisons des affaires et nous regardons avec espoir vers l'avenir.
- Au cours de la pandémie, nous avons travaillé dur pour établir des liens et nous avons également touché les marchés en ligne. Maintenant, avec le soulèvement autochtone, mes affaires ont atteint un nouveau niveau.
- Les limites de la pandémie ont ouvert de nouvelles portes pour un financement et une prestation de services de rechange. Nous sommes déjà un peu plus polyvalents qu'il y a deux ans.
- Notre plan d'affaires initial visait les mariages et les événements. Au fur et à mesure que les rassemblements seront autorisés, la demande pour nos produits et services augmentera.
- Nous étendons notre capacité de fabrication pour inclure l'exportation vers les États-Unis, l'Allemagne et l'Australie.

Réponses négatives :

- Même si les restrictions liées à la pandémie sont levées, je constate que les clients hésitent encore à organiser des événements en personne parce que les restrictions liées aux événements n'en valent pas la peine ou parce qu'ils n'ont pas assez de liquidités. J'ai organisé des événements virtuels, mais je n'aime pas du tout cet aspect de l'organisation d'événements, et ils sont loin d'être aussi rentables que les événements en personne. Il faudra au moins un an, je pense, pour que les événements reviennent au niveau où ils étaient du côté des entreprises.
- Je ne suis pas certain de pouvoir continuer à assumer la lourde charge de travail en raison du manque de personnel, et les gens n'ont tout simplement pas d'argent pour les services.
- La plupart des personnes de ma communauté ont souffert de difficultés financières pendant la pandémie, ce qui signifie qu'elles ne peuvent plus se permettre d'offrir des programmes supplémentaires à leurs enfants ou de payer de leur poche des services de santé.
- Il y aura une quatrième vague, et mon gouvernement provincial a fourni peu de soutien aux entreprises; je ne suis pas en mesure de contracter un prêt pour continuer à fonctionner et je pourrais finir par devoir fermer par manque de revenus.
- La quantité de travail doit s'intensifier, des contrats doivent être signés, mais personne ne prévoit, pour le moment, que les projets seront achevés.
- Mon entreprise s'est endettée et, personnellement, je me suis endetté pour maintenir l'entreprise en activité pendant la pandémie, ainsi que pour subvenir à mes besoins et à ceux de ma famille.

RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES

Comme ce fut le cas en janvier 2021, un tiers des entreprises autochtones sondées ont déclaré avoir pris des initiatives pour soutenir les personnes ou les autres entreprises de leur communauté pendant la pandémie (figure 23). De nombreuses entreprises autochtones interrogées ont participé à des campagnes d'achat local et d'achat autochtone, ont partagé le matériel et le contenu promotionnels d'autres entreprises autochtones ou ont accordé des réductions sur leurs produits et services aux peuples autochtones.

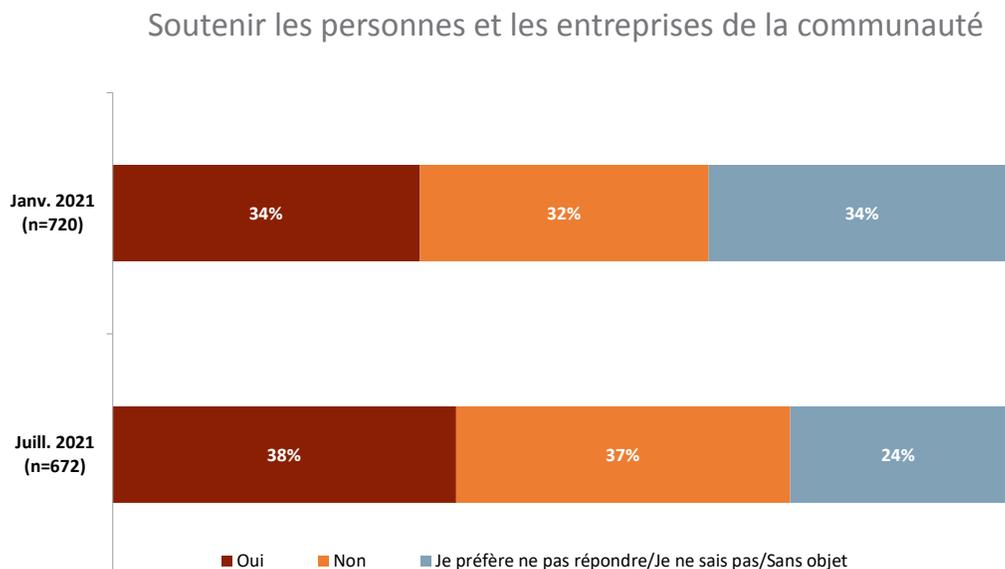


Figure 23

Initiatives

- J'ai participé à des campagnes d'achat local, j'ai aidé d'autres petites entreprises locales au lieu de commander à l'extérieur de la région et j'ai continué à faire des dons à des organismes sans but lucratif dans la mesure du possible.
- Je n'avais pas de liquidités à investir dans des efforts, alors le mieux que je pouvais faire était de communiquer le contenu d'autres entreprises pour leur donner de la publicité.
- Nous fournissons un endroit où les artisans locaux peuvent vendre leurs produits, car il est difficile d'obtenir une vitrine. Nous faisons également appel aux médias sociaux pour promouvoir leurs produits et leurs petites entreprises.
- Les foyers nécessitant une période d'isolement de 14 jours ont reçu de la nourriture, de l'eau, des médicaments, des trousse de médicaments traditionnels, un thermomètre sans contact, des filtres de rechange pour leur système de chauffage au début et à la fin de la période d'isolement... Nous avons distribué des EPI, des masques, du désinfectant pour les mains, des trousse d'assainissement et des trousse de renseignements communautaires à chaque foyer de la communauté.

- J'ai offert mes services à un rabais de 50 % (en nature) aux groupes autochtones à but non lucratif pour les aider dans leurs efforts de collecte de fonds, de sensibilisation, etc.
- Cadeau publicitaire des magasins locaux. Tirages au sort mensuels de prix achetés dans la communauté.
- Taux horaire réduit pour les projets de développement de la souveraineté autochtone. Temps et connaissances donnés pour aider d'autres personnes travaillant sur des projets de souveraineté autochtone, de politique de gouvernance et de collaboration. Travail à 75 % en dessous des taux normaux des projets de développement pour contribuer au développement communautaire et à la gouvernance autochtone.
- Collaborations avec d'autres organisations afin de réunir nos ressources. Aide à la promotion des événements d'autres organisations sur les médias sociaux. Aide bénévole à d'autres organisations pour les aider à se promouvoir (par exemple, formation et prêt d'équipement).
- Fournir des rabais à de nombreuses entreprises qui avaient des difficultés financières.

MESURES PRISES PAR LES ENTREPRISES POUR S'ADAPTER

L'accélération de la transformation numérique et le renforcement de la présence en ligne restent les moyens les plus courants par lesquels les entreprises autochtones se sont adaptées à la pandémie, par l'entremise de la création d'une plateforme en ligne (36 %), du renforcement du marketing en ligne (34 %) et de la communication en ligne (28 %), et de l'organisation d'événements en ligne (21 %) (tableau 6). Ce sont également les changements que les entreprises ont déclaré vouloir maintenir après la pandémie, ce qui laisse penser que cette transformation numérique est permanente plutôt que temporaire.

Le pourcentage d'entreprises autochtones dont le personnel travaille à distance est inférieur (13 %) à celui des entreprises canadiennes (25 %)¹⁷

17 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, One year of COVID-19 : 7 ways the world has changed for small businesses, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, North York, mars 2021, p. 7. <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-03/One-Year-of-COVID19.pdf>

Tableau 8

CHANGEMENT D'ACTIVITÉ	Janv. 2021 (n=710)	Juill. 2021 (n=600)	Juill. 2021 (n=458)
	Changements apportés à la suite de la pandémie	Changements apportés à la suite de la pandémie	Plan de changements à maintenir après la pandémie
Création d'une plateforme en ligne (site Web, page de médias sociaux)	28 %	36 %	38 %
Augmentation du marketing en ligne (publicités, messages sur les médias sociaux)	33 %	34 %	40 %
Augmentation de la communication en ligne ou à distance entre le personnel et les clients	38 %	28 %	28 %
Les événements se déroulent en ligne	22 %	21 %	16 %
Les ventes se font par livraison ou par cueillette	17 %	18 %	15 %
Modification des services ou des produits pour répondre aux demandes actuelles	20 %	18 %	16 %
Une partie ou la totalité du personnel travaille à distance	26 %	15 %	13 %
Modification de l'environnement physique de l'entreprise pour protéger le personnel et les clients	20 %	14 %	10 %
Commercialisation auprès d'une clientèle différente	17 %	14 %	13 %
Formation du personnel à de nouveaux rôles ou à de nouvelles pratiques commerciales	12 %	10 %	10 %
Utilisation de fournisseurs différents ou modification de la chaîne d'approvisionnement	9 %	10 %	8 %
Commencé à utiliser des plateformes de commerce électronique pour nos produits de détail (Amazon, Shopify, etc.)	11 %	10 %	10 %
Passage aux transactions électroniques	11 %	10 %	9 %

CHANGEMENT D'ACTIVITÉ	Janv. 2021 (n=710)	Juill. 2021 (n=600)	Juill. 2021 (n=458)
	Changements apportés à la suite de la pandémie	Changements apportés à la suite de la pandémie	Plan de changements à maintenir après la pandémie
Modification des rôles et des responsabilités pour retenir le personnel	13 %	9 %	9 %
Les événements se déroulent à l'extérieur avec distanciation sociale	8 %	8 %	7 %
Autres	3 %	5 %	4 %
Aucun/Je n'ai pas changé mes pratiques commerciales	13 %	13 %	11 %
Je préfère ne pas répondre/Je ne sais pas/ Sans objet	11 %	11 %	s. o.

De quelles façons, le cas échéant, avez-vous changé votre entreprise comme conséquence directe de la pandémie? Base : Nombre total des réponses à la question (n=600).

Q35. [Nouveau] Parmi les changements suivants, lesquels prévoyez-vous de maintenir après la pandémie? Base : Nombre total des réponses à la question (n=458).



**APPELS À L'ACTION/
RECOMMANDATIONS**

En s'appuyant sur les résultats du Sondage sur la COVID-19 dans les entreprises autochtones, phase III, le CCEA fait les recommandations suivantes pour s'assurer que les entreprises autochtones soient incluses dans la reprise économique équitable du Canada :

Étendre et élaborer de nouveaux avantages et soutiens commerciaux liés à la COVID-19, notamment sous d'autres formes que les prêts.

Compte tenu de l'incertitude actuelle quant à la prolongation et au cycle de vie des mesures de soutiens actuelles liées à la COVID 19, comme la SSUC et la SUCL, et de la fermeture d'autres programmes dans les mois à venir, les impacts à long terme de la pandémie doivent être pris en compte. Le financement doit être maintenu dans un avenir prévisible afin que les entreprises autochtones ne soient pas laissées pour compte pendant que d'autres rebondissent. Si de nombreuses entreprises sont optimistes pour les mois à venir, le soutien financier reste une préoccupation majeure pour un quart des répondants (25 %). Une entreprise sur dix qui a besoin d'aide est dissuadée parce qu'elle ne peut pas s'endetter davantage (8 %), tandis que 17 % de tous les répondants ont déclaré que le manque de fonds pour rembourser les prêts était un obstacle à l'accès aux mesures d'aide gouvernementales. Parmi ceux qui ont reçu des fonds du plan d'intervention d'urgence, 59 % disent que leur financement n'a pas répondu à leurs besoins. Cela indique un besoin d'autres formes de financement et de plans de remboursement prolongés pour les prêts existants. Bien que de nombreuses régions puissent entrer dans une période de reprise, les répercussions de la pandémie et les restrictions commerciales font en sorte que le chemin de la reprise sera long. L'adoption d'une approche à long terme de la relance des entreprises, comprenant des subventions supplémentaires et des plans de remboursement flexibles, permettra à davantage d'entreprises autochtones de se rétablir et de prendre de l'ampleur dans la période post-pandémique.

Élaborer des ressources pour l'adoption du numérique et l'administration commerciale afin d'améliorer la relance et la croissance à long terme.

Une proportion croissante d'entreprises autochtones ont besoin d'une formation sur les médias sociaux et le marketing numérique (49 %, contre 45 % en janvier 2021), le développement Web (42 %, contre 36 %) et le commerce électronique (37 %, contre 29 %). Bien que les restrictions soient en train d'être levées dans de nombreuses régions, la demande des consommateurs s'est déplacée vers le commerce électronique pendant la pandémie. Il existe manifestement une forte demande à l'égard de l'amélioration des capacités numériques, mais il subsiste un déficit d'infrastructure au Canada, les communautés autochtones étant à la traîne en matière d'accès numérique, notamment en ce qui concerne Internet à haut débit à un prix abordable. Les programmes de formation et d'éducation doivent être élaborés parallèlement aux investissements dans les infrastructures, les plateformes commerciales en ligne et les initiatives de communication, afin que les entreprises autochtones puissent continuer à s'adapter et à innover.

Veiller à l'accessibilité de toutes les initiatives gouvernementales axées sur les entreprises pour les entrepreneurs autochtones.

Les entreprises autochtones ont besoin d'un accès équitable à tous les programmes et mesures de soutien offerts par l'ensemble des ministères fédéraux. Les ministères devraient créer des stratégies ciblées pour accroître la mobilisation et l'accessibilité des entreprises autochtones qui pourraient bénéficier de programmes, qu'il s'agisse de financement pour l'innovation et l'adaptation, de stratégies d'adoption du numérique, de formation professionnelle, de développement des exportations ou d'autres initiatives. Les ministères doivent envisager des exclusions ou des réserves pour les entreprises autochtones dans le cadre de chaque initiative et rendre compte publiquement de la participation des entreprises autochtones à ces initiatives. Cette responsabilité d'offrir du soutien et des services de développement économique et commercial ne devrait pas incomber uniquement aux ministères à vocation autochtone, mais plutôt à l'ensemble du gouvernement.

Poursuivre et étendre les efforts pour atteindre la cible d’approvisionnement auprès des entreprises autochtones de 5 % fixée par le gouvernement du Canada.

Au cours de la pandémie, nous avons constaté une baisse du nombre d’entreprises qui demandent et obtiennent des marchés publics pour des EPI, passant de taux de 5 % de demandes et de 1 % d’obtention en mai 2020 à des taux de 3 % de demandes et de 1 % d’obtention en juillet 2021. Pour sortir de la pandémie de COVID-19, il faudra plus que des subventions, des prêts et des programmes de développement des compétences pour les entreprises autochtones. Le gouvernement et les entreprises canadiennes peuvent encourager la croissance et la prospérité de l’économie autochtone en facilitant l’accès des entreprises autochtones aux marchés publics. Le 6 août 2021, le CCEA s’est joint à Services publics et Approvisionnement (SPAC) et à SAC pour annoncer de nouvelles mesures visant à accroître les possibilités d’approvisionnement du gouvernement fédéral accessibles aux entreprises autochtones au Canada, notamment l’obligation pour tous les ministères et organismes fédéraux d’attribuer un minimum de 5 % de la valeur totale des contrats à des entreprises autochtones et l’obligation de rendre compte publiquement des progrès réalisés par rapport à cet objectif. Il s’agit d’une première étape bien accueillie, mais il faudra clarifier la manière dont ces mesures seront mises en œuvre, surveillées et communiquées par l’ensemble des ministères pour garantir des progrès importants. L’augmentation des achats auprès des entreprises autochtones, tant par les gouvernements que par les entreprises, sur la base d’une sensibilisation et d’un établissement de relations importants, aura une incidence sociale et économique plus importante que la simple augmentation des revenus de l’entreprise, compte tenu de l’enracinement de nombreuses entreprises dans leurs communautés locales.

Renforcer le soutien et les capacités pour améliorer l’accès au financement.

Les ministères devraient faire de l’accessibilité et de la sensibilisation une priorité. Près d’un quart (23 %) des entreprises autochtones qui n’ont pas demandé de fonds d’urgence pendant la pandémie ont déclaré ne pas avoir été au courant de ces fonds. Sur l’ensemble des répondants, 16 % ont considéré que la procédure de demande constituait un obstacle à l’accès aux fonds, dans la mesure où elle était trop complexe ou qu’il n’y avait pas suffisamment de renseignements disponibles. Dans cette phase du sondage, 43 % des entreprises n’avaient pas de relations d’emprunt avec des institutions financières autochtones (IFA) ou de grandes institutions financières, ce qui constitue un obstacle supplémentaire à l’accès au financement. En outre, beaucoup d’entre elles estiment qu’en tant qu’entreprises autochtones, elles sont tenues de respecter des niveaux de diligence plus élevés lorsqu’elles travaillent avec des institutions financières (11 %). Les recherches précédentes du CCEA ont permis de constater que chacun de ces éléments constituait un obstacle commun aux entreprises autochtones lorsqu’elles tentent d’accéder aux mesures d’aide gouvernementales et d’obtenir des contrats d’approvisionnement. Un service de navigation complet permettant d’accéder à toutes les mesures d’aide gouvernementales disponibles (dans l’ensemble des ministères et parmi toutes les initiatives de financement) simplifiera l’accès au financement pour les entreprises autochtones. Ce service pourrait être renforcé par la mise en place d’une ligne d’assistance dédiée aux entrepreneurs autochtones qui cherchent à obtenir de l’aide pour demander des mesures de soutien. L’élaboration de processus de demande simplifiés et l’amélioration de la confiance et de la sensibilisation par l’entremise des réseaux autochtones contribueront grandement à accroître l’accès des Autochtones aux financements, aux programmes et aux marchés publics.

Mener d’autres recherches pour comprendre les répercussions sur les entreprises autochtones, et les besoins de celles-ci, au fur et à mesure de leur évolution durant la pandémie de COVID-19 et la période de reprise.

La phase III du Sondage sur la COVID-19 dans les entreprises autochtones montre que les répercussions sur les entreprises autochtones tout au long de la pandémie ont évolué au fil du temps et que de nouveaux indicateurs sont apparus depuis 2020. Si cette série de rapports montre une tendance à la hausse de plusieurs indicateurs, il est possible que les entreprises qui ont souffert ou qui ont fermé soient sous représentées dans les données.

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre les répercussions élargies de la pandémie, en particulier auprès des entreprises qui ont déjà fermé et pour suivre l'évolution des répercussions sur les entreprises au fil du temps. En outre, il est nécessaire d'effectuer des recherches sur les expériences uniques des propriétaires d'entreprises autochtones en fonction de leur identité, de leur région, de leur sexe et de leur secteur d'activité, afin de créer des politiques et des programmes ciblés et fondés sur des données pendant la période de relance. Enfin, le gouvernement du Canada doit envisager de suivre l'incidence des initiatives de soutien aux entreprises et des objectifs d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones au cours de la période de relance afin de garantir le succès du programme et de permettre des améliorations s'il y a lieu.

ANNEXE : PROFIL DES ENTREPRISES

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES		Mai 2020 (n=833)	Janv. 2021 (n=825)	Juill. 2021 (n=672)
Propriété privée/ communautaire	Propriété privée	77 %	87 %	85 %
	Propriété communautaire	10 %	6 %	4 %
	Société de développement économique autochtone (AEDC)	7 %	2 %	1 %
Organisme sans but lucratif	Oui	10 %	6 %	7 %
	Non	87 %	91 %	89 %
Constituée en société	Oui	60 %	56 %	43 %
	Non	36 %	41 %	53 %
Taille de l'entreprise*	Aucun employé	24 %	28 %	46 %
	1 à 19 employés	60 %	65 %	47 %
	Plus de 20 employés	14 %	7 %	5 %
Revenu annuel	Moins de 1 million de dollars	71 %	75 %	80 %
	De 1 à 5 millions de dollars	15 %	9 %	4 %
	Plus de 5 millions de dollars	7 %	4 %	1 %
Industrie	Ressources naturelles	12 %	13 %	9 %
	Construction	11 %	11 %	7 %
	Secondaire	17 %	17 %	20 %
	Service	61 %	58 %	62 %

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES		Mai 2020 (n=833)	Janv. 2021 (n=825)	Juill. 2021 (n=672)
Propriété autochtone	Premières Nations	72 %	64 %	72 %
	Métis	18 %	30 %	23 %
	Inuit	4 %	3%	2 %
Sexe du propriétaire/de l'actionnaire majoritaire	Femme	37 %	40 %	56 %
	Non-femme	58 %	50 %	36 %
Régions	Colombie-Britannique	16%	21%	20%
	Alberta	8%	18%	25%
	Sask./Man.	9%	21%	17%
	Ontario	18%	25%	25%
	Québec	10%	4%	3%
	Atlantique	5%	6%	7%
	Territoires	4%	4%	3%
	s. o./NSP	31%	NA	NA
Âge de l'entreprise	Moins de cinq ans	NA	45%	57%
	6 à 15 ans	NA	30%	26%
	Plus de 15 ans	NA	25%	17%
À l'intérieur/à l'extérieur de la communauté	Intérieur de la communauté	46%	40%	42%
	Extérieur de la communauté	44%	53%	51%

BIBLIOGRAPHIE

Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, *Franchir les obstacles : Une décennie d'entrepreneuriat féminin autochtone au Canada*. Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, Toronto, 2020. https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2020/12/CCAB_Breaking-Barriers_Francais.pdf.

Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, *Promesse et prospérité : Sondage sur les commerces autochtones 2016*. Conseil canadien pour l'entreprise autochtone, Toronto, 2016. <https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2017/04/CCAB-PP-Report-V2-FR-SQ.pdf>.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *One year of COVID-19 : 7 ways the world has changed for small businesses*. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, North York, 2021, p. 7. <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-03/One-Year-of-COVID19.pdf>.

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Small business debt; the COVID-19 Impact–August 2021 Update*. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, North York, 2021, p. 11. <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-08/Small-Business-Debt-The-COVID-19-Impact.pdf.Statistics>

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *The logistics impact of COVID-19 on small businesses*. Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, North York, 2021, p. 4. <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-06/Logistics-Impact-COVID19.pdf>. Statistics Canada, [Table 33-10-0384-01, Reasons business or organization did not access any funding or credit due to the COVID-19 pandemic, third quarter of 2021](#). Ottawa: Government of Canada, 2021.

Kim Baird et Mark Podlasly. *Les perspectives d'infrastructures autochtones*. Rebâtir le Canada, Toronto, le 3 septembre 2020. <https://ppforum.ca/fr/publications/les-perspectives-dinfrastructures-autochtones/>.

Statistique Canada, *Enquête canadienne sur la situation des entreprises, troisième trimestre 2021*, Statistique Canada, Ottawa, 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210827/dq210827b-fra.htm>.

Statistique Canada, *La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité*, Gouvernement du Canada, Ottawa, septembre 2019. https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/fra/h_00002.html.

Statistique Canada, *Les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises appartenant majoritairement à divers groupes de sous-populations et de minorités visibles, troisième trimestre de 2021*. Gouvernement du Canada, Ottawa, le 16 septembre 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00036-fra.htm>

Statistique Canada, [Tableau 33-10-0384-01 Raisons pour lesquelles les entreprises ou organismes n'ont pas obtenu de financement ou de crédit en raison de la pandémie de COVID-19, troisième trimestre de 2021](#). Gouvernement du Canada, Ottawa, 2021.

Statistique Canada, [Tableau 33-10-0383-01, Sources de financement approuvé ou reçu en raison de la pandémie de COVID-19, troisième trimestre de 2021](#). Gouvernement du Canada, Ottawa, 2021. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3310038301&request_locale=fr



Supported By



Indigenous Services
Canada

Services aux
Autochtones Canada